

SOMMAIRE

ÉDITO	p.4
1. LES PARTIES PRENANTES	p.6
2. PRÉPARER SON PROJET	p.10
3. ÉTAT DES LIEUX	p.14
4. LES ÉQUIPEMENTS TENNISTIQUES	p.22
5. LES AUTRES PRATIQUES : PADEL, BEACH TENNIS, PICKLEBALL, URBAN TENNIS	p.46
6. LES RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ	p.52
7. POINTS DE REPÈRES SUR LES COÛTS DES TRAVAUX ET LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT	p.54
8. EXEMPLES DE RÉALISATIONS	p.64
9. LE RÉFÉRENTIEL QUALITÉ DE LA FFT	p.68
10. ACHAT DE MATÉRIEL VIA LE PROSHOP FFT	p.71
11. ANNEXES	p.72
12. LEXIQUE	p.73

ÉDITO ANDES

Ayant à cœur d'accompagner et de faciliter le quotidien des élus locaux en charge du sport, notre réseau de l'ANDES (Association nationale des élus en charge du sport) s'attache à proposer régulièrement des outils pratiques adaptés aux tendances sociétales et aux enjeux actuels auxquels font face les collectivités.

Fort d'un partenariat historique noué depuis 2009 avec la FFT, c'est tout naturellement que nous avons à nouveau coopéré pour réaliser une seconde édition du guide dédié aux équipements tennistiques.

Si les près de 40 000 courts de tennis du territoire sont pour 85% propriété des collectivités locales, ils sont utilisés à près de 80% par des clubs affiliés à la Fédération. Cela illustre parfaitement la nécessaire collaboration entre nos réseaux respectifs, collaboration permettant une articulation déclinée aux différents échelons territoriaux et bénéficiant directement à tous les acteurs locaux.

En parallèle, de nouvelles formes de pratiques se sont fortement développées ces dernières années, nécessitant la création d'équipements spécifiques, en premier lieu desquelles les pistes de padel. En témoigne le bilan du Plan 5 000 terrains de sport qui recense plus de 350 projets déployés en seulement deux années.

Finalement, ce parc d'équipements pluridisciplinaires constitue un formidable support pour développer la pratique d'une activité physique partout et pour tous, avec une offre pouvant répondre aux spécificités de toutes les communes, des plus rurales aux plus urbaines, sans oublier l'Outre-mer.

Pour toutes ces raisons, l'élu aux sports joue un rôle pivot dans le développement de l'activité, fort d'un dialogue régulier en local avec les ligues, les comités et les clubs, et d'une ingénierie de proximité portée par le service équipement de la Fédération. C'est en ce sens que nous publions ce guide pratique, avec des repères et les points clés à prendre en compte lors de l'élaboration d'un projet d'équipement tennistique dans votre collectivité.

Je tiens à remercier Gilles Moretton, Président de la FFT, pour ce partenariat de confiance, ainsi que le service équipement de la Fédération pour le travail collaboratif riche et de qualité réalisé dans cette production.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture et à espérer de belles réalisations dans vos territoires.



Patrick APPÉRÉ
Président de l'ANDES

ÉDITO FFT

Par le biais de son service équipement, la Fédération Française de Tennis s'engage pour accompagner les clubs et les collectivités dans leurs projets de construction, de rénovation et de transformation d'installations dédiées à la pratique de nos différentes disciplines : tennis, padel, beach tennis, jeu de paume...

Alors que les offres de pratique et les modes de consommation des usagers ne cessent d'évoluer, il est nécessaire pour les clubs et les collectivités de proposer des services adaptés dans des installations de qualité.

La majorité de nos clubs affiliés appartiennent à des collectivités. Il est donc indispensable que la transformation des installations puisse être engagée de concert entre ces deux entités. Depuis plus de 20 ans, notre partenariat avec l'ANDES participe à ce rapprochement entre les clubs et les collectivités afin de permettre au plus grand nombre de mieux vivre son sport.

Pour illustrer cette volonté commune, Patrick Appéré et moi-même sommes heureux de vous proposer ce livret pédagogique qui, en abordant les différents points clés de la construction d'équipements (choix de la surface, du type de bâtiment, points de repère sur les coûts d'investissement, de fonctionnement...) a vocation à être un véritable outil d'aide à la décision.

Nous vous souhaitons une excellente lecture et de belles installations de qualité.



Gilles MORETTON
Président de la Fédération Française de Tennis

1

LES PARTIES PRENANTES

DE LA CONCEPTION AU FONCTIONNEMENT D'UN ÉQUIPEMENT TENNISTIQUE



1. RÔLE DE L'ÉLU LOCAL

Que ce soit un équipement tennistique ou tout type d'équipement sportif, l'élu local en charge du sport est responsable du projet qui doit répondre aux besoins exprimés par ses concitoyens tout en prenant en compte la contrainte budgétaire. Au cœur du projet, il est concerné par l'ensemble des décisions et il est le garant de sa transversalité, de sa continuité et de son aboutissement.

Dès son élaboration, il doit s'entourer de l'ensemble des acteurs et conseils pour la réalisation de cet équipement, notamment dans l'identification claire des objectifs en termes d'activité, de service et de financement.

2. RÔLE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La loi sur la maîtrise d'ouvrage publique dite loi MOP du 12 juillet 1985 précise que « le maître d'ouvrage est la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre ».

Il doit mettre en œuvre une réelle organisation pour maîtriser ses relations avec l'ensemble des acteurs de la construction et prévenir les risques aux différentes phases de l'opération. Dans le cadre de la construction des installations tennis, le maître d'ouvrage sera la collectivité propriétaire des installations.

Les responsabilités du maître d'ouvrage sont ainsi clairement délimitées par la loi, quelle que soit l'opération envisagée :

- prononcer, au vu des données existantes ou d'études spécifiques, la faisabilité et l'opportunité de l'opération ;
- déterminer la localisation ;
- valider l'enveloppe prévisionnelle de l'opération ;
- assurer le financement par un engagement sur le montage financier ;
- définir et approuver le programme de l'opération ;
- fixer le processus de réalisation ;
- fixer le mode de consultation des prestataires qui lui semblent nécessaires (études et exécution des travaux).

L'ensemble de ces missions a pour but d'obtenir un ouvrage dans le respect tant des délais, des coûts, et de la qualité que des principes de développement durable.

Il appartient également au maître d'ouvrage d'engager et de valider les travaux dans le respect des réglementations telles que le code des marchés publics, le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'environnement, le code de la voirie, ou encore le code du travail. Il convient également de vérifier quel est l'impact du projet sur d'autres maîtres d'ouvrage éventuels (département, région, propriétaires privés...). En d'autres termes et quelle que soit l'ampleur du projet, en tant que maître d'ouvrage, l'élu est maître de la commande, maître du processus et maître des procédures.

Sources : Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, rôle et responsabilités du maire (Association des maires de France, Congrès national de Limoges du 23 septembre 2016)

3. RÔLE DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre est le responsable de la conception de l'ouvrage et il doit superviser sa réalisation par les entreprises jusqu'à la réception (cf. décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par les maîtres d'ouvrage public à des prestataires de droit privé). Il est obligatoire pour chaque opération de construction de bâtiment.

C'est la personne chargée par le maître d'ouvrage de concevoir l'objet à construire ou à rénover selon le programme fourni par le maître d'ouvrage, de préparer la consultation des entreprises, de diriger l'exécution des marchés de travaux, de proposer le règlement des travaux et leur réception. C'est lui qui répond au programme fonctionnel fixé par le maître d'ouvrage. Véritable bras droit du maître d'ouvrage, il lui propose une solution technique et esthétique qui permet de réaliser ce programme dans l'enveloppe budgétaire et les délais qui lui sont assignés.

Les missions de base du MOE (telles que définies dans la loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, et son décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre) sont :

- les études d'avant-projet (AVP) ;
- les études de projet (PRO) ;
- l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Le visa des études d'exécution (VISA) ;
- la direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- l'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception (AOR).

Une fois son projet validé par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre est responsable du bon déroulement des travaux et joue un rôle de conseil dans le choix des entreprises qui vont les réaliser. La maîtrise d'œuvre peut être réalisée par les mêmes structures et personnes que l'AMO (voir ci-après et détails en annexes), à l'exception des CAUE.

4. RÔLE DE L'ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)

L'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) est le prestataire de services, le conseil du maître d'ouvrage, mais le décideur reste le maître d'ouvrage. Cette fonction ne doit en aucun cas être confondue avec une délégation de la maîtrise d'ouvrage à un mandataire qui assurera la maîtrise d'ouvrage en lieu et place de la personne pour le compte de laquelle l'ouvrage est réalisé. L'assistant à maître d'ouvrage facilite la coordination du projet et permet au maître d'ouvrage de remplir pleinement ses obligations au titre de la gestion du projet. Les missions d'un assistant à maîtrise d'ouvrage peuvent aller du conseil à l'assistance dans l'expression des besoins, au montage juridique et financier de l'opération, à la réalisation des études de faisabilité et des études d'impact, à la rédaction du programme, jusqu'à l'assistance administrative, technique, juridique, en prenant en compte les problématiques de développement durable. L'ensemble des missions d'AMO sont attribuées après une consultation d'ingénierie. Enfin, et comme toutes les prestations de services commandées par un maître d'ouvrage public, l'attribution d'une mission générale ou spécialisée d'AMO doit respecter les principes issus du code des marchés publics.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage peut être réalisée par différentes structures ou personnes telles que :

- l'agence départementale;
- un bureau d'études privé, un cabinet d'architecture, un paysagiste, un urbaniste, un géomètre-expert;
- un conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE);
- les services propres au maître d'ouvrage;
- la société publique locale (SPL);
- la société d'économie mixte (SEM).

Sources : Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, rôle et responsabilités du maire (Association des maires de France, Congrès national de Limoges du 23 septembre 2016)

5. LE SERVICE ÉQUIPEMENT

Un projet de rénovation, de construction, de création ? Le service équipement est à votre disposition !

Le service équipement de la Fédération Française de Tennis offre un service gratuit à l'ensemble des clubs et des collectivités, via les ligues régionales, afin de les conseiller et de les accompagner, de l'entretien des terrains existants à la construction de nouveaux équipements.



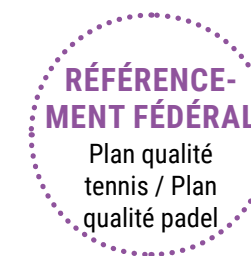
À la demande des ligues, un ingénieur se rend dans les clubs pour un diagnostic de l'état des courts en réalisant des sondages (courts en terre battue), des relevés, et en constatant les différents désordres qui affectent les courts. Un rapport de visite est établi et envoyé aux clubs.

Exemple: vous avez besoin d'un diagnostic de vos terres battues car vous ignorez ce qu'il faut faire pour retrouver une jouabilité idéale. Nous réalisons des sondages de vos courts afin de vous expliquer en détail les travaux à réaliser.



Le service équipement peut donner un avis technique aux clubs qui souhaitent engager des travaux de rénovation, de construction de courts, de club-house, d'installation d'éclairage... Les devis ou autres documents (procédés de construction, qualifications, assurances...) sont analysés et un compte-rendu est adressé aux clubs. À la demande des ligues, le service équipement conseille les clubs, les mairies et les architectes en amont de leurs projets de construction ou de réhabilitation.

Exemple : vous avez un projet d'éclairage de vos courts extérieurs. Nous pouvons étudier les devis et les éléments techniques en votre possession et vous conseiller techniquement afin que votre futur éclairage respecte les normes fédérales.



Deux axes prioritaires en termes d'aide à l'équipement : les courts couverts et la terre battue traditionnelle. Un accompagnement technique avant travaux est proposé par le service équipement (visite sur site ou étude du dossier). Cet avis technique précède une éventuelle aide financière qui sera versée une fois les travaux terminés.

Le service équipement offre également d'autres services, principalement à l'intention des clubs et des collectivités comme des formations (à l'entretien de la terre battue, par exemple) ou encore l'accompagnement sur les aides fédérales.

2

PRÉPARER SON PROJET

1. L'ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION : UN PRÉALABLE INCONTOURNABLE

Pour réaliser un diagnostic le plus complet possible, il est primordial de questionner les différents types de publics, d'échanger avec ses collègues du réseau ANDES, de s'interroger et d'organiser une veille d'information sur les nouveautés et les opportunités.

C'est notamment durant la phase de concertation avec l'ensemble des acteurs et des publics concernés tels que les associations, les scolaires, le grand public ou les entreprises que seront exprimés les attentes et les besoins.

Si le diagnostic présente les activités dispensées jusqu'à présent, il doit également faire état des nouvelles tendances recensées et des activités à venir qui impacteront l'utilisation et la conception de l'installation (padel, tennis de rue, tennis santé, beach tennis...).

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Se familiariser avec les termes techniques nécessaires afin d'acquérir une base de langage commune aux techniciens et aux experts du projet tennistique.
- S'appuyer sur les expériences des autres communes avec le réseau de l'ANDES.
- S'appuyer sur des documents d'aide à la décision (schéma directeur de la commune ou projet sportif local, schéma régional, schéma fédéral des équipements sportifs permettant de soutenir l'intérêt du projet).

2. ÉTUDIER LA FAISABILITÉ FINANCIÈRE DU PROJET

Une fois les questionnements et les objectifs définis, il s'agit de vérifier la faisabilité des orientations financières avant d'engager le projet.

Un projet d'équipement de tennis est un projet économique qui nécessite d'anticiper le coût d'investissement et les coûts de fonctionnement et d'entretien annuels. La gestion et l'optimisation des fluides sont un véritable enjeu au regard de l'inflation des coûts énergétiques observée récemment.

L'objectif est de garantir la maîtrise financière du projet et d'analyser

l'ensemble des impacts à court, moyen et long terme.

Un appui du service équipement de la Fédération Française de Tennis peut apporter une vision complémentaire avec des chiffres clés, les conseils et un partage d'expériences auprès des collectivités. La recherche des financements et des opportunités est également primordiale pour consolider l'assise financière du projet.

L'utilisation des terrains de tennis est fréquemment attribuée à une association ou en délégation de service public selon le choix de la ville ou des considérations liées à la nature des activités économiques du club.

3. PHASE DE PROGRAMMATION

Étape déterminante pour la réussite d'un projet d'équipement

La phase de programmation va poser les bases de l'équipement, de sa qualité, de son adéquation avec la demande initiale sous la forme d'un cahier des charges. Elle est essentielle pour sa réussite afin de déterminer les enjeux et les contraintes en termes de conception, d'usage, de confort, de sécurité et de coûts d'investissement comme de fonctionnement. Cette phase de programmation doit être idéalement réalisée en collaboration avec le club afin d'anticiper les besoins futurs.

Une attention sur les caractéristiques de l'infrastructure est primordiale (type de court, de surface, couvert ou extérieur), mais également sur les espaces d'accueil, les lieux de convivialité, l'accessibilité du site en lien avec les transports collectifs et les mobilités douces, ainsi que pour les personnes en situation de handicap (obligation lors des constructions neuves et des rénovations lourdes).

POUR ALLER PLUS LOIN :

• Quels seront les besoins futurs ?

Comment vont évoluer les besoins et les attentes des pratiquants ? Quelles seront les nouvelles tendances en matière d'équipements ? Quelle pourrait être la valeur ajoutée de ces nouvelles tendances ? À qui sera dédié l'équipement ? Quelle est la date d'ouverture souhaitée ? Quelles sont les attentes envers cet équipement ? De la collectivité ? Du club ? Du grand public ?

• Quel projet ?

Quelle implantation sur le territoire ? Pour quelle utilisation ? Quelle surface ? Choix d'un court couvert ou d'un court extérieur ? Quelle accessibilité à l'équipement (desserte en transports en commun, par exemple) ?

Quel impact environnemental ? Quelle dimension pour le projet (commune, intercommunalité, département, région) ?

• Quels coûts à venir ?

Quels seront les coûts d'investissement ? De fonctionnement ? Quels seront les coûts annuels de maintenance et d'entretien ? Quelle répartition des charges entre le club et la collectivité ?

• Quel impact pour les autres associations du territoire ?

Quels effets collatéraux, positifs ou négatifs, ce projet peut-il avoir pour les autres associations du territoire ? Ce projet peut-il bénéficier à d'autres clubs de tennis dans le cadre de la mutualisation de moyens ?

4. L'ÉLU LOCAL : CHEF D'ORCHESTRE DU PROJET

Lorsque le projet a été défini et que la décision de le soutenir a été prise, l'élu doit s'assurer du bon déroulement de chaque étape et garantir le respect des engagements préalablement établis.







Il doit donc avoir la capacité d'arbitrer et d'orienter le projet afin qu'il soit conforme aux intentions initiales et en cohérence avec la politique sportive locale.

Il endosse le rôle de maître d'ouvrage du jour où les travaux sont confiés à une entreprise ou à un architecte (maître d'œuvre) qui s'engage à les exécuter dans un délai défini, jusqu'au moment où l'ouvrage et les actions qui en découlent prennent fin.

5. CALENDRIER OPÉRATIONNEL D'UN PROJET

EXEMPLE TYPE DE PLANNING PRÉVISIONNEL

Chaque cas étant spécifique, la durée initialement prévue pour chaque poste peut être modulée.

	DURÉE ESTIMÉE
 Élaboration du programme technique Concertation avec le club	6 MOIS
 Conseil municipal pour solliciter les subventions Approuver le dossier et le lancement de l'appel d'offres de la maîtrise d'œuvre	3 À 5 MOIS
 Choix de la maîtrise d'œuvre Lancement de la maîtrise d'œuvre Date limite de remise des offres Désignation du candidat pour les élus Préparation décisions et signature du maire Envoi dossier préfecture Notification au cabinet maître d'œuvre	2 À 3 MOIS
 Travail de maître d'œuvre Remise de l'avant-projet sommaire par le maître d'œuvre Remise de l'avant-projet définitif par le maître d'œuvre Dépôt du permis de construire par le maître d'œuvre (instruction 3 mois - recours 2 mois) Remise du dossier de consultation des entreprises par le maître d'œuvre	3 À 4 MOIS
 Lancement de l'appel d'offres travaux (publication) Date limite de remise des offres Candidature d'appel d'offres - Ouverture des offres Analyse des offres Désignation des candidats	2 À 3 MOIS
 Rédaction PV - Rapports - Signatures Envoi préfecture Notification aux entreprises	1 MOIS
 Travaux	EN FONCTION DU PROJET

Une recommandation forte : conventionner avec les utilisateurs des équipements.

Afin de maîtriser la place et les créneaux horaires accordés aux différents publics (clubs, scolaires, grand public), il est notamment recommandé à l'élu local de formaliser les relations entre les utilisateurs et la collectivité.

C'est dans cette lignée que l'ANDES et la FFT ont élaboré un exemple de convention de mise à disposition des équipements de tennis aux associations affiliées proposant de répartir les responsabilités et les engagements des parties, de préciser les modalités sur les conditions d'utilisation des équipements, les assurances, les travaux, les aménagements, l'entretien, la maintenance, les réparations et le fonctionnement.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Définir un cahier des charges particulièrement précis permettant de définir clairement les étapes pour le projet d'équipement (voir les étapes du code des marchés publics : avant-projet sommaire, avant-projet définitif, cahier des clauses techniques particulières).

- Assurer une vigilance constante sur le respect des délais et des engagements financiers préétablis.

3

ÉTAT DES LIEUX

1. ÉTAT DES LIEUX DE LA PRATIQUE DU TENNIS

1.1. Niveau de pratique

LE TENNIS, UN SPORT DE MASSE

L'objectif de la Fédération Française de Tennis est de créer, avec les ligues, l'émulation dans les territoires pour faire vivre le tennis dans les clubs en France. Le tennis est devenu un sport majeur en France avec ses 1 107 000 licenciés (sources FFT saison 2023), ce qui fait de la Fédération Française de Tennis la deuxième fédération française et la première dans les sports individuels.

On constate une répartition quasiment homogène entre les jeunes (48 % des licenciés ont moins de 18 ans) et les adultes (52 % des licenciés).

L'ensemble de ces pratiquants, compétiteurs ou amateurs, est réparti sur plus de 7 300 clubs animés par plus de 7 000 enseignants diplômés d'État, 1 000 assistants moniteurs et près de 100 000 bénévoles.

Répartition des licenciés de la FFT				
	Total	Total %	F	H
10 ans et -	247 330	21 %	7 %	14 %
11-18 ans	291 165	25 %	8 %	17 %
Jeunes	538 495	46 %	15 %	31 %
19-29 ans	120 309	10 %	3 %	8 %
30-49 ans	294 425	26 %	7 %	18 %
50-69 ans	177 753	15 %	4 %	11 %
70 ans et +	38 844	3 %	1 %	2 %
Adultes	631 331	54 %	15 %	39 %

Source : Base de données FFT août 2024

La population des joueurs de tennis évolue et le taux de licenciés âgés de plus de 18 ans est passé de 48,4 % à 54 % entre 2018 et 2024. Les missions de la Fédération Française de Tennis sont d'autant plus diverses qu'elles doivent s'adapter aux évolutions des pratiquants et à leurs différentes attentes.

À ces licenciés s'ajoutent environ 3 millions de joueurs pratiquant le tennis en dehors des structures affiliées à la FFT. Ainsi, près de 4 millions de Français, soit 7 % de la population, sont des adeptes de la petite balle jaune.

LE TENNIS, UNE PRATIQUE FRÉQUENTE ET RÉGULIÈRE

La fréquence de pratique est relativement forte, 90 % des licenciés déclarant jouer au moins une fois par semaine tandis que 41 % d'entre eux déclarent jouer au moins deux fois par semaine.

Les nouvelles disciplines contribuent également à la fréquence élevée de la pratique dans les clubs avec :

- 21 % des joueurs qui pratiquent le tennis et le padel ;
- 70 % des joueurs de padel qui continuent de jouer au tennis.

LA PRATIQUE DU PADEL EN PLEINE EXPANSION

Aujourd'hui, 4 % des licenciés jouent exclusivement au padel et leur pratique est constante :

- 85 % jouent au moins une fois par semaine ;
- 36 % ont commencé la pratique du padel il y a moins d'un an ;
- 74 % ont commencé la pratique du padel il y a deux ans ou moins.

Sources : Baromètre de satisfaction FFT 2023 et nouveaux licenciés FFT 2021

1.2. Motivations des pratiquants Adhérents / non-adhérents

Qu'il soit adhérent dans un club ou pas, l'objectif de s'entretenir physiquement est la première raison de pratiquer le tennis. Ci-après les 6 raisons principales pour un nouveau licencié de s'inscrire dans un club FFT :

- améliorer ma condition physique ;
- retrouver une pratique plus régulière du tennis ;
- prendre des cours / progresser ;
- reprendre le tennis après plusieurs mois/années d'arrêt ;
- pouvoir jouer librement sur des terrains ;
- habiter à proximité du club.

LES ADHÉRENTS

Le pratiquant joue habituellement avec un partenaire de club (82 %), entre amis (45 %), en famille (33 %), en couple (15 %) et enfin entre collègues de travail (12 %). L'équipier de club demeure le partenaire privilégié de pratique pour le licencié.

LES NON-ADHÉRENTS

Les pratiquants non adhérents sont nombreux et 31 % d'entre eux jouent au moins une fois par semaine. Leur pratique est répartie sur différents lieux :

- 74 % jouent sur un terrain municipal géré par la mairie;
- 55 % jouent dans un club privé;
- 42 % jouent dans un club FFT (sur invitation ou location).

Les principales difficultés des pratiquants non adhérents sont :

- disponibilité des terrains (34 %);
- trouver un partenaire (31 %);
- régularité de la pratique (29 %);
- le prix des inscriptions (69 %).

La moitié d'entre eux envisage de s'inscrire en club.

LES POINTS D'OPTIMISATION

→ 21 % des licenciés ne sont pas satisfaits des installations et des équipements sportifs de leur club.

→ 27 % ne sont pas satisfaits de l'aide à la recherche de partenaires de jeu.

Des améliorations pourraient renforcer le plaisir de jouer dans un club. Il s'agit principalement de l'amélioration des équipements du club (accroissement du nombre de courts couverts permettant de jouer tout au long de l'année, éclairage des courts extérieurs...), de proposer des services adaptés (possibilité de renouveler son adhésion à des tarifs privilégiés, fidélisation, possibilité de réserver via un smartphone...). Autant de pistes facilitant l'accès au jeu.

Améliorations qui pourraient renforcer le plaisir de jouer des licenciés
Plus de courts couverts
Formule de renouvellement à tarif privilégié
Nombre limité de groupes d'entraînement
Davantage de terrains éclairés
Réservation des courts via un smartphone
Surfaces diversifiées

Source : Rapport BVA « Attentes et besoins adhérents non-adhérents », novembre 2014

On remarque que la qualité des infrastructures est un élément déterminant dans la satisfaction des adhérents et dans les points à améliorer. Outre l'augmentation du nombre de courts couverts, d'autres besoins spécifiques des licenciés sur les équipements sont identifiés :

- la rénovation de courts de tennis (résine, béton poreux, terre battue traditionnelle, etc.);
- la transformation de durs en terre artificielle;
- l'éclairage et le relampage des courts en LED;
- la création de pistes de padel;
- la création de terrains de beach tennis;
- la construction et l'agrandissement des espaces de vie;
- etc.



2. ÉTAT DES LIEUX DES ÉQUIPEMENTS

Pour répondre à cette demande sociale, le club de tennis a évolué et n'est plus seulement un lieu de pratique. Il remplit aujourd'hui une mission de service public et d'intérêt général en développant une pratique sportive de masse, en se professionnalisant et en créant des emplois, en assumant des missions éducatives auprès des jeunes comme de santé auprès des moins jeunes et en accomplissant une mission sociale auprès de tous.

Ce rôle «citoyen» ne peut malgré tout pas être joué pleinement par le club sans équipements de qualité et en nombre suffisant. Or, les attentes exprimées par les pratiquants et partagées par les présidents de club révèlent un manque de courts couverts, un manque de diversité des revêtements et des surfaces de confort, un vieillissement des terrains extérieurs, un manque de courts extérieurs éclairés et de lieux permettant des pratiques nouvelles et des infrastructures d'accueil insuffisantes.



2.1. Quelques chiffres

COURTS COUVERTS

Le parc des terrains de tennis des clubs se compose de 33091 unités dont 9400 courts couverts (en excluant les salles omnisports). En moyenne, les clubs comptent désormais 118 licenciés par court couvert (12 de moins qu'en 2013).

Selon le service équipement de la FFT, pour éviter tout effet de saturation des courts et proposer un accès de qualité à la pratique, chaque club devrait pouvoir disposer d'un court couvert pour 100 licenciés.

Le déficit en courts couverts des années passées a donc certes diminué mais il reste essentiel de notifier que la répartition en courts couverts n'est pas encore homogène sur tout le territoire et que de nombreux clubs manquent de courts couverts pour leurs adhérents.

Sources : Base de données FFT 2023

À SAVOIR :

Aujourd'hui, on dénombre près de 1000 salles multisports utilisées par des clubs affiliés. Ces structures ne sont pas les mieux adaptées à la pratique du tennis. De plus, la création de courts couverts spécifiques au tennis permettrait de libérer de nombreux créneaux aux autres associations sportives.

ESPACE DE VIE / CLUB-HOUSE

Pour les licenciés, le club est avant tout un espace de rencontre, d'échange et de partage. Ce rôle de créateur de lien social est rempli notamment par l'«espace de vie», ce lieu de vie indispensable au bon fonctionnement du club. Malgré son utilité, encore 23% des clubs ne bénéficient toujours pas d'espace d'accueil.

Sources : Base de données FFT 2023

LES COURTS EN « TERRE »

En 2023, on comptabilisait dans les clubs 5442 courts en «terre», soit plus de 16% du parc. Avec 3641 terres battues traditionnelles (plus de 11% du parc) et 1801 terres artificielles (5,4% du parc). En dix ans, 1000 terres battues traditionnelles ont disparu tandis que 1500 terres artificielles ont vu le jour. La terre est reconnue pour être une surface idéale pour la pratique du jeu : plaisir de la glisse, intelligence de jeu, échanges construits et souplesse du sol sont autant d'atouts pour le plaisir des jeunes et des moins jeunes.





2.2. Qualité des équipements

La quantité des installations est une problématique importante qui ne doit pas exclure une réflexion sur la qualité.

Leur construction remontant pour la plupart d'entre eux aux années 1980, nombreux sont les terrains à nécessiter aujourd'hui d'importants travaux pour rétablir de bonnes qualités de jeu ou pour une complète remise à neuf de l'ouvrage, et ce malgré un aspect extérieur pouvant souvent laisser à penser le contraire.

La FFT en a bien conscience en participant financièrement à leur rénovation ou à leur transformation en mettant à disposition son expertise technique *via* son service équipement. Celui-ci a visité plus de 5 000 clubs en 15 ans, plus de 400 par an, pour réaliser des diagnostics et formaliser des préconisations.

Les désordres les plus souvent constatés sur les courts sont :

- pour les terrains en béton poreux : la désagrégation (décrochage de gravillons), les fissures, les décalages de dalles ou l'absence de colmatage ;
- pour les courts en résine : les fissures de joints d'enrobé ou les problèmes de planéité ;
- Pour les terres battues : la quantité de matériaux, l'imperméabilisation ou la pollution des différentes couches.

Ces désordres sont pour beaucoup dus à une usure « normale » des installations, tout équipement ayant une durée de vie limitée, mais ils peuvent être expliqués aussi par un entretien insuffisant ou des erreurs lors de la conception.

En outre, par méconnaissance de la spécificité de la pratique du tennis, certaines structures couvertes et certains lieux de vie réalisés peuvent être peu pratiques, peu fonctionnels et très coûteux.

Gestion des accès (location horaire, Ten'Up)

La gestion des accès d'un nouvel équipement sportif est essentielle en termes de sécurité et de traçabilité des flux. De nombreux systèmes digitaux proposent aujourd'hui des solutions d'accès aux installations (digicode, badge, carte magnétique, etc.). Ces dernières facilitent la gestion du nouvel équipement par le club et simplifient l'accès pour les utilisateurs.

Il existe actuellement plusieurs systèmes compatibles avec l'outil fédéral de réservation en ligne (ADOC/Ten'Up). La liste est disponible auprès du comité départemental, de la ligue ou de la Fédération.

Grâce à ces systèmes d'accès, le club (et la collectivité) pourra proposer gratuitement la réservation en ligne à ses adhérents et, avec l'accord de la collectivité, ouvrir des créneaux à la location horaire à tous les pratiquants.

LA RÉSERVATION EN LIGNE POUR VOS ADHÉRENTS

Système gratuit, le service de réservation en ligne est disponible dans ADOC (Aide au développement et à l'organisation de club) pour tous les clubs qui désirent le mettre en place.

Pour le club, le système de réservation en ligne est un véritable atout qui permet de suivre finement le taux d'occupation des terrains et de s'assurer que le maximum d'adhérents joue. Le club offre ainsi à ses membres la possibilité de réserver un court à n'importe quel moment et de n'importe où *via* ADOC sur ordinateur ou smartphone (appli mobile).

Pour activer ce service, il vous suffit de cocher le module Réservation (onglet Configuration, puis Paramétrage)

LOCATION HORAIRE POUR TOUS LES PRATIQUANTS

Vous pouvez également choisir de proposer les créneaux de votre choix en location horaire *via* Ten'Up à destination de tous les pratiquants (adhérents de votre club, d'autres clubs et pratiquants non licenciés).

Le modèle de convention de mise à disposition des équipements intègre un chapitre permettant au club de proposer la location horaire.

Les avantages pour le club :

- augmenter les revenus ;
- attirer de potentiels nouveaux adhérents ;
- bonifier l'image du club vis-à-vis des collectivités locales.

Les avantages pour les joueurs (licenciés ou non) :

- pouvoir jouer partout en France ;
- réserver des créneaux simplement et efficacement ;
- faciliter l'accès à la pratique du tennis, du padel, du beach tennis et du paratennis.

À SAVOIR :

La Fédération Française de Tennis permet le paiement en ligne de tous vos services sur ADOC et Ten'Up. Les avantages du paiement en ligne sont multiples pour votre club : gain de temps, simplification administrative, parcours d'inscription des pratiquants en autonomie.

LE SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE : POUR QUOI ?

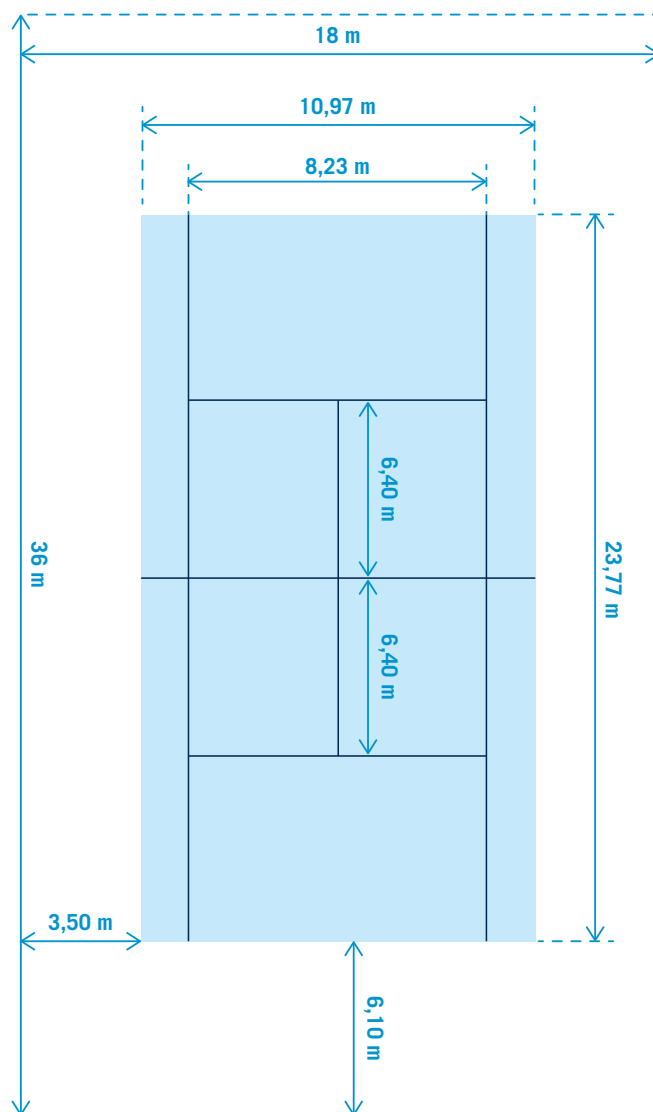
- Les offres de votre club (adhésions, cours, stages...)
- Les inscriptions des joueurs à vos tournois
- La réservation de vos terrains en location horaire
- L'achat de tickets de réservation par vos adhérents

En France, les équipements tennistiques sont réglementés par les règlements fédéraux et la norme AFNOR NF P90-110 sols sportifs – terrains de tennis – conditions de réalisation (cf. annexes n°2 p.70). Ce chapitre présente les généralités pour la construction d'un équipement dédié à la pratique du tennis.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Dimensions du court (terrain de tennis)

Dimensions recommandées



L'aire de jeu est un rectangle de 23,77 m de long sur 10,97 m de large. Les lignes doivent avoir 5 cm de largeur (± 1 cm), à l'exception des lignes de fond qui peuvent mesurer 10 cm de largeur.

Les dimensions habituelles et recommandées pour un terrain sont de 18 m x 36 m, soit un recul de 6,10 m derrière chaque ligne de fond de court, et un dégagement d'environ 3,50 m de chaque côté.

NOTE :

Il est fortement conseillé de prévoir des dimensions suffisantes lors des études afin que toutes les adaptations nécessaires lors des travaux n'empiètent pas sur les dimensions minimales. Souvent, en phase travaux, l'architecte utilise les dimensions minimales* et les divers aménagements ne permettent plus de respecter les dimensions car aucune marge n'a été prise au préalable.

Il est également pertinent de prévoir l'espace nécessaire pour les spectateurs et des espaces de rangement et de stockage de matériel pour l'usage du club.

La hauteur de jeu est de 7 m minimum au niveau de l'aire de jeu et de 3 m pour les dégagements (hors ossatures et système d'éclairage). Pour les compétitions internationales, se référer aux règlements spécifiques fixant les exigences en termes d'équipements et de dimensions

* Les dimensions minimales d'un terrain sont : 17,07 m x 34,77 m, soit un recul minimum de 5,50 m derrière chaque ligne de fond de court, et un dégagement minimum de 3,05 m sur chaque côté.

À SAVOIR :

La Fédération s'adapte pour la pratique des enfants (4 à 10 ans).

Cinq niveaux d'apprentissage permettent à l'enseignant de faire évoluer progressivement les enfants du « mini » court au court « des grands » en évaluant régulièrement leurs compétences dans les journées Jeu et Match :

- terrain blanc : 8 m de long sans filet avec ballon blanc (20 cm de diamètre) ;
- terrain violet : 11 m avec filet à 0,50 m et balle violette (12 à 15 cm de diamètre) ;
- terrain rouge : 12,8 m avec filet à 0,80 m et balle rouge (7,5 cm de diamètre) ;
- terrain orange : 18 m avec filet à 0,80 m et balle orange ;
- terrain vert : court de tennis traditionnel avec balle verte.

1.2. Surface de jeu

Au cours des années 1970 et 1980, lors du boom de la pratique du tennis, de nombreux courts ont été construits (environ 12 000), notamment des surfaces dites dures, qui présentaient l'avantage, croyait-on, de ne demander aucun entretien et d'être jouables toute l'année.

Aujourd'hui, il existe une offre importante de revêtements présentant chacun des caractéristiques différentes. Le choix de la surface repose en général sur :

- les attentes des joueurs (niveau de glissance, souplesse et vitesse du jeu) ;
- la nature des autres courts existants ;
- les conditions climatiques locales ;
- les coûts de fonctionnement et la facilité d'entretien des courts.

Pour clarifier l'offre pléthorique de surfaces et aider les clubs et les collectivités à choisir celle qui répondra le mieux à leurs besoins, un classement par famille de surfaces a été établi par la FFT. Voici les surfaces les mieux adaptées à la pratique du tennis :

4

LES ÉQUIPEMENTS TENNISTIQUES



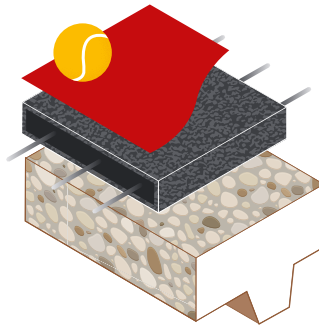

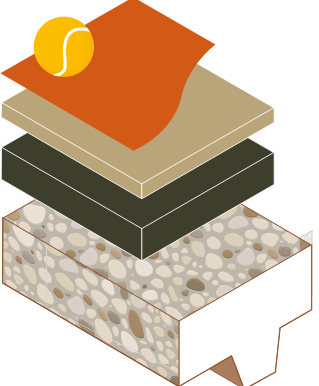
Surfaces de jeu par famille		
Terres	Terre battue traditionnelle	Terre battue française : sol stabilisé – calcaire + brique pilée
		Terre battue locale : sol stabilisé – produits prêts à l'emploi + brique pliée
	Terre artificielle	Chape dure + brique pilée
		Textile aiguilleté + brique pilée
		Gazon synthétique + brique pilée
	Dur	Résine
Tapis de caoutchouc + résine		
Panneaux de bois + résine		
Béton poreux		Sol lié perméable (coulé ou préfabriqué)
Enrobé poreux		Sol lié perméable
Gazon		Gazon synthétique
	Gazon semi-sablé	
	Gazon naturel	Gazon naturel
Moquette	Textile aiguilleté + sable (teinté ou non)	
	Textile aiguilleté + granulats caoutchouc	

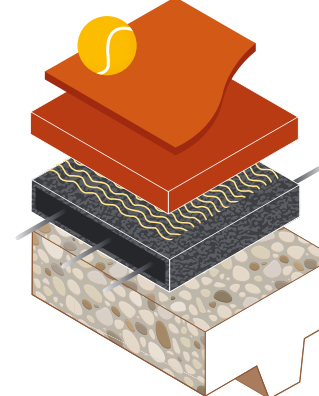
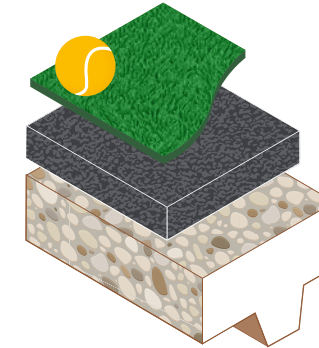
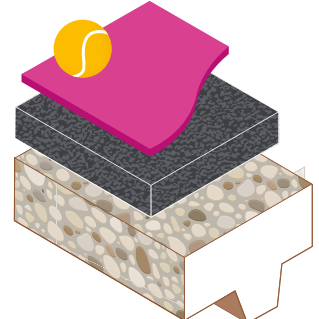
De par l'historique de création des terrains en France, le béton poreux reste la surface la plus développée en extérieur *versus* la résine en court couvert. Les surfaces synthétiques, quant à elles, se développent

progressivement sur le territoire, notamment dans le cadre de travaux de rénovation. La répartition des surfaces à ce jour est donc la suivante :

	Répartition des surfaces de jeu en court extérieur	Répartition des surfaces de jeu en court couvert
Béton poreux	56 %	17,5 %
Résine	17 %	50 %
Terre battue traditionnelle	13 %	12 %
Gazon synthétique	4,5 %	1,3 %
Terre artificielle	4,2 %	2,5 %
Enrobé poreux	4 %	2,5 %
Moquette	0,5 %	3,5 %
Autres (tapis, parquet, gazon naturel...)	0,53 %	10,6 %

Celles-ci ont des caractéristiques différentes et, par conséquent, présentent des avantages et des inconvénients propres.

Avantages et inconvénients des principales surfaces de jeu		
Surfaces	Avantages	Inconvénients
<p>Béton poreux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Surface perméable • Résistance (si entretien régulier) 	<ul style="list-style-type: none"> • Surface la plus dure et la moins appréciée des utilisateurs • Désagrégation à terme (si pas d'entretien) • Décalages de niveau entre les sections de dalles (même faibles) survenant régulièrement après 5 à 10 ans • Démoussage des pores nécessaire chaque année
<p>Résine</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien facile (aucun pore à décolmater) • Résistance (si entretien régulier) • Rebond de balle régulier 	<ul style="list-style-type: none"> • Surface dure • Fissuration fréquente du support à long terme • Flaches (même très faibles) probables en plein air • Poinçonnement possible de la résine • Risque de condensation dans un bâtiment non isolé
<p>Terre battue traditionnelle</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Souplesse et confort (glissance) • Durée de vie longue • Surface de jeu traditionnelle • Idéale pour former les jeunes • Apprécie des seniors 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'une remise en état annuelle • Bétonnage du calcaire si manque d'arrosage • Chape calcaire impraticable après les premiers gels • Nécessite l'installation d'un arrosage

Avantages et inconvénients des principales surfaces de jeu		
Surfaces	Avantages	Inconvénients
<p>Terre artificielle</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Revêtement souple • Caractéristiques de jeu proches d'une TB • Moins d'arrosage qu'une TB • Idéal pour une transformation d'une surface dure 	<ul style="list-style-type: none"> • Volatilité de la brique pilée (coût du matériau) • Durée de vie du revêtement • Coût important lors d'une construction sans surface dure existante
<p>Gazon synthétique</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Revêtement souple • Idéal pour une transformation d'une surface dure 	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité réduite des lignes • Terrain glissant • Durée de vie du revêtement
<p>Moquette</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Revêtement souple • Idéal pour une transformation d'une surface dure 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de vie du revêtement

La FFT soutient tout particulièrement le développement des courts en terre battue traditionnelle. Utilisée à Roland-Garros, elle est aussi très appréciée par les pratiquants licenciés en raison de ses qualités de confort (4 à 8 fois moins de blessures observées que sur les surfaces dures).

Les réglementations fédérales n'imposant en aucun cas un matériel ou un matériau déterminé, toutes les surfaces adaptées au tennis extérieur peuvent être utilisées pour la pratique du tennis en salle.

La construction de la surface de jeu doit se faire impérativement en conformité avec la norme NF P90-110 (dispositions constructives, dimensions, planéité...).

Le choix du sol est fait en général en fonction :

- du besoin des joueurs;
- des autres courts existants : (ex. : nécessité pour certaines compétitions d'évoluer sur des surfaces identiques);
- du coût de fonctionnement et de la facilité d'entretien des courts.

À SAVOIR :

Les tracés multiples sont déconseillés. Toutefois, dans le cas de tracés d'autres sports, ceux-ci ne doivent jamais interrompre les tracés matérialisant le court de tennis.

1.3. Enveloppe

L'enveloppe est le volume dans lequel une balle de tennis doit pouvoir se déplacer sans rencontrer aucun obstacle. Pour un court couvert, l'ossature du bâtiment et les systèmes d'éclairage en particulier doivent donc être situés en dehors de cet espace.

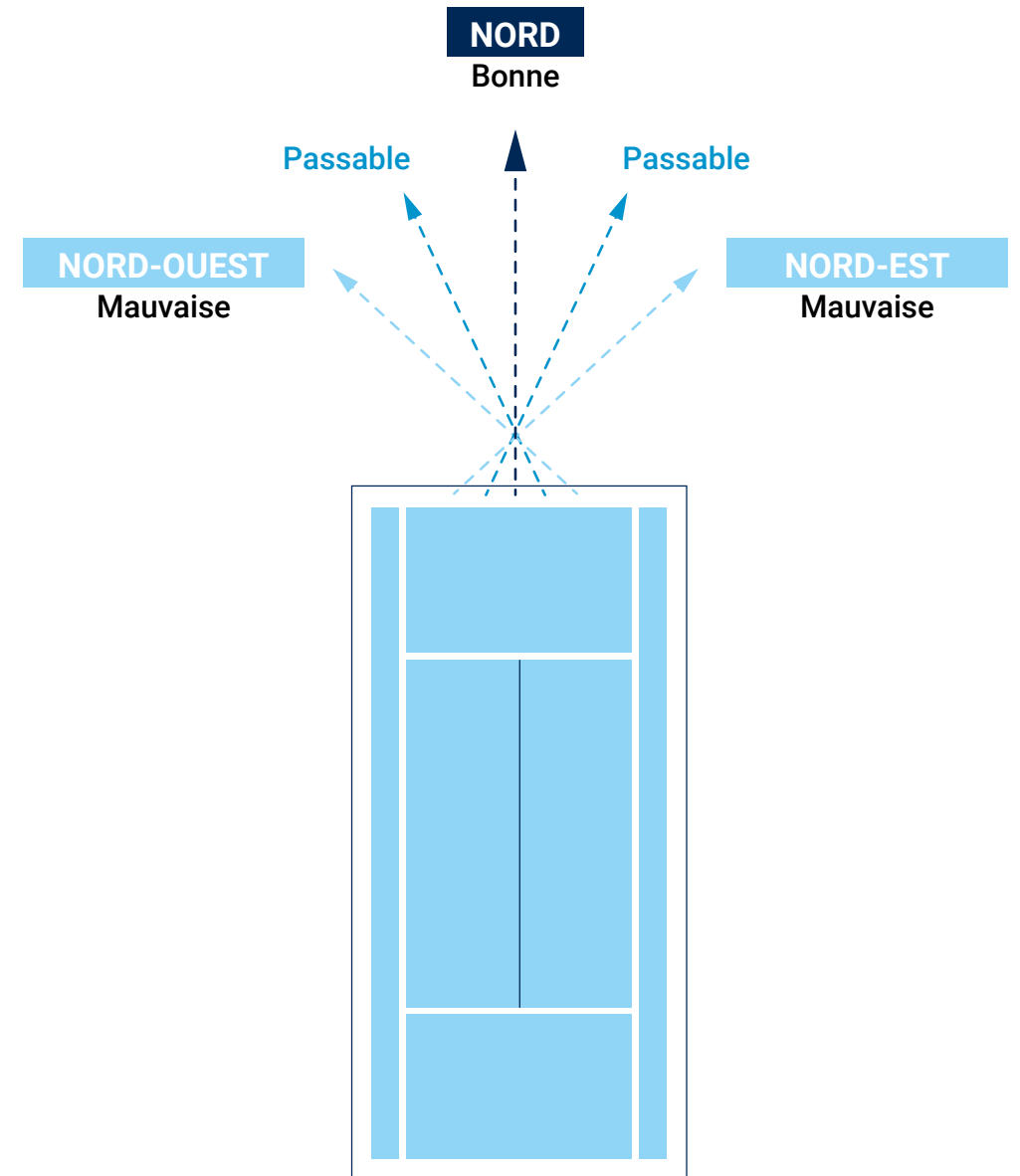
À SAVOIR :

Les installations sportives utilisées lors des rencontres internationales et dans le cadre du circuit professionnel sont soumises à des réglementations particulières. Ces exigences sont intégrées à un cahier des charges plus général lié à l'organisation de telles manifestations sportives.



1.4. Orientation

Afin d'éviter l'éblouissement des joueurs au soleil levant et couchant, il est préférable de prévoir une orientation nord-sud suivant le grand axe du court extérieur.



1.5. Éclairage

La sensibilité de l'œil s'améliorant quand les niveaux d'éclairage augmentent, il faut une qualité et une quantité de flux lumineux suffisantes pour obtenir des éclairages satisfaisants sur l'ensemble de la surface et sur un plan horizontal. Ce niveau se mesure en lux.

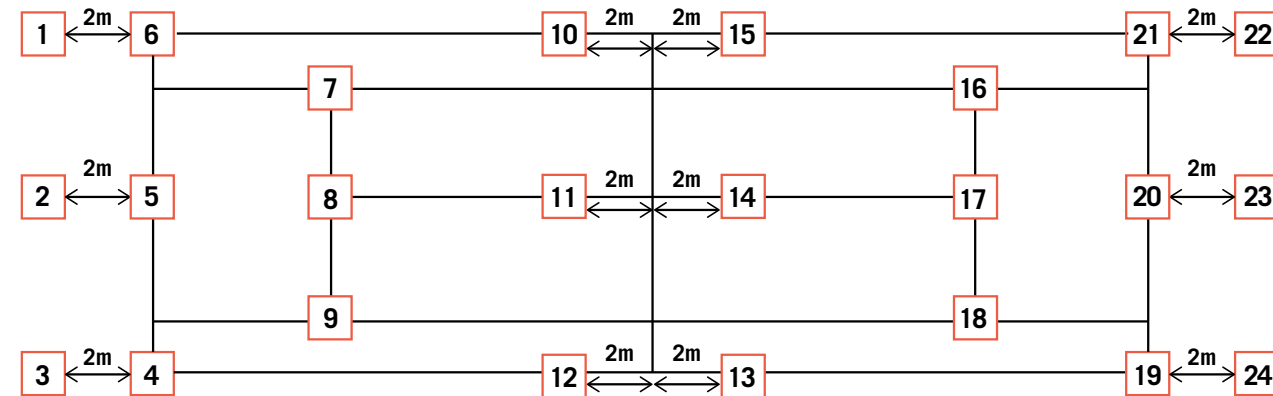
NOTE :

Pour les salles accueillant du public, n'oubliez pas le confort des spectateurs. Pour exemple, la norme EN 12193 (éclairage des installations sportives – conception et régulation pour les manifestations en salle et à l'extérieur) fixe un niveau d'éclairage de 10 lux minimum pour les places assises et de 20 lux pour les gradins ou les places inclinées.

La qualité de l'éclairage d'un court de tennis en plein air ou couvert est donc déterminée par le niveau moyen d'éclairage horizontal à maintenir exprimé en lux.

La Fédération Française de Tennis donne le niveau moyen d'éclairage horizontal à maintenir d'un terrain de tennis :

- 300 lux pour les terrains de tennis en plein air;
- 500 lux pour les terrains de tennis couverts.



Le niveau moyen d'éclairage horizontal d'un terrain est obtenu par le calcul de la moyenne arithmétique de 24 mesures (figure ci-dessous) à prendre sur le court de tennis d'après la nouvelle version de la norme NF P90-110 (juin 2023). Nous rappelons que les zones de dégagement font partie intégrante de l'aire de jeu et sont soumises aux mêmes réglementations.

Les mesures sont prises au niveau du sol en tous points. Le coefficient d'uniformité doit être au minimum de 0,7 pour les courts de tennis.

Pour maintenir 500 lux durablement, il est recommandé d'obtenir à la réception du système d'éclairage une moyenne d'au moins 600 lux. Pour maintenir 300 lux, on préconise entre 400 et 500 lux à la réception.

Pour la pratique du padel et du beach tennis, les exigences sont précisées dans les documents concernés :

- cahier des charges fédéral pour la construction d'une piste de padel (niveau d'éclairage à 300 lux et coefficient d'uniformité à 0,5 minimum);
- cahier des charges fédéral pour la construction d'un terrain de beach tennis (niveau d'éclairage à 300 lux et coefficient d'uniformité à 0,7 minimum).

NOTE :

Pour obtenir un meilleur rendement des installations d'éclairage, les murs et les plafonds ont avantage à être de couleur claire au-dessus des 4 mètres des fonds de court et au-dessus des 3 mètres des murs latéraux.

Certaines caractéristiques techniques permettent d'offrir un éclairage optimal pour la pratique. Celles-ci sont présentées dans le guide courts couverts de la Fédération.

Pour tout projet, l'entreprise en charge de la pose des projecteurs devra obligatoirement fournir une étude d'éclairage permettant de vérifier la conformité aux exigences normatives et aux recommandations fédérales, ainsi que les fiches techniques des produits proposés.

1.6. Couleurs

Aucun coloris particulier n'est imposé pour la réalisation du revêtement des terrains, ni pour celle des accessoires, des clôtures et des parois verticales. Toutefois, il est conseillé de choisir des coloris permettant d'assurer une bonne visibilité de la balle, sachant que la surface du court doit être d'une couleur unique, les dégagements pouvant être traités d'une autre couleur.

Toutes les lignes doivent être d'une couleur uniforme blanche. Dans les salles omnisports, les marques des autres sports doivent être tracées de sorte que les lignes du court de tennis ne soient jamais interrompues.

1.7. Réglementations pour l'habillage du court

Extrait des statuts et règlements 2023 de la FFT p.297

Il n'y aura aucune publicité sur le court, le filet, la sangle, les poteaux ou piquets de simple, à l'exception des dispositions prévues ci-dessous :

- les publicités sont autorisées sur le filet à condition d'être placées sur la partie du filet qui se trouve dans les 0,914 m (3 pieds) à partir du centre des poteaux et d'être produites de manière à ne pas obstruer le champ de vision des joueurs ou perturber les conditions de jeu. Une marque (non commerciale) représentant l'organe dirigeant est autorisée sur la partie inférieure du filet, à au moins 20 pouces (0,51 m) du sommet du filet, à condition d'être créée d'une manière telle qu'elle ne gêne pas la vision des joueurs ou les conditions de jeu;

- les publicités ou autres marques ou matériaux placés en fond de court et sur les côtés du court seront autorisés à condition de ne pas obstruer le champ de vision des joueurs ou perturber les conditions de jeu;

- les publicités ou autres marques ou matériaux placés sur la surface du court à l'extérieur des lignes sont autorisés à condition de ne pas obstruer le champ de vision des joueurs ou perturber les conditions de jeu;

- les trois premiers points nonobstant, toutes publicités, marques ou matériaux placés sur le filet, en fond de court, sur les côtés du court ou sur la surface du court à l'extérieur des lignes ne pourront contenir du blanc, du jaune ou une autre couleur claire susceptible de perturber le champ de vision des joueurs ou des conditions de jeu;

- les publicités ou autres marques ou matériaux ne sont pas autorisés sur la surface du court à l'intérieur des lignes du court.

2. COURTS COUVERTS

L'enveloppe, comprenant la toiture et les parois verticales, assure l'étanchéité et l'isolation du bâtiment.

Le pourcentage de courts couverts a augmenté, passant de 23% à plus de 30% en 2022 avec un total de plus de 10 000 courts de tennis couverts. On compte de nombreux enjeux dans la construction de son bâtiment.

La Fédération Française de Tennis a publié un guide de construction des courts couverts disponible sur demande



2.1. Charpente

Son choix est important. Elle est l'**ossature** du bâtiment ; son matériau et son volume détermineront l'esthétique et la fonction de celui-ci.

La demande des pratiquants évolue vers des installations sportives ayant de plus en plus de confort et d'espace.



La structure de la charpente et son enveloppe devront être conçues dans l'objectif de répondre à ces besoins d'espace, de confort, de convivialité, de rentabilité, et, bien entendu, tenir compte des contraintes techniques architecturales et climatiques de la région et respecter le volume défini par les normes fédérales.

Différents types de charpente sont proposés par les constructeurs et les architectes. Les ossatures employées sont généralement légères afin de réaliser facilement de grandes portées et des espaces de hauteur supérieure à 9 m.

La nature et la couleur du matériau utilisé détermineront l'esthétique et le confort visuel.

On retrouve des charpentes en bois (lamellé-collé ou bois-lamibois) et en métal (acier ou aluminium), lesquelles ont des avantages et des inconvénients qui peuvent varier.

À SAVOIR :

Quel que soit le matériau choisi, il est intéressant de prévoir lors de la conception du projet une ou des travées supplémentaires suffisantes pour l'installation de gradins. Cela afin de recevoir des spectateurs lors de manifestations sportives et d'envisager l'implantation d'annexes fonctionnelles et évolutives. En outre, il est important de se conformer aux normes françaises et européennes Eurocodes.

Avantages et inconvénients des principales charpentes		
Charpentes	Avantages	Inconvénients
Bois lamellé-collé	<ul style="list-style-type: none"> • Esthétique • Chaleureux • Confortable • S'adaptant aux exigences des gabarits • Plus léger que l'acier • Excellent comportement au feu • Bonne acoustique 	<ul style="list-style-type: none"> • Emprise au sol importante
Bois-lamibois	<ul style="list-style-type: none"> • Facilité d'assemblage • Confortable • Sa grande résistance limite les encombrements et permet de dégager de grands volumes • Économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de possibilité d'éléments courbes • Aspect plus rustique que le lamellé-collé classique
Métalliques acier	<ul style="list-style-type: none"> • Emprise au sol limitée • Pas d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut être sensible à la condensation (pont thermique)
Métalliques aluminium	<ul style="list-style-type: none"> • Légèreté • Construction rapide et évolutive/ adaptation au sol simplifiée • Emprise au sol limitée 	<ul style="list-style-type: none"> • Uniquement couverture toile • Sensible à la condensation • Risque de vandalisme

2.2. Enveloppe

L'enveloppe, comprenant la toiture et les parois verticales, assure l'étanchéité et l'isolation du bâtiment. L'ossature du bâtiment et les systèmes d'éclairage doivent se situer en dehors du gabarit de jeu.

Sur la base de ces exigences dimensionnelles et en fonction du choix de la charpente, diverses solutions sont proposées pour la mise en œuvre de la couverture et de la fermeture périphérique du bâtiment :

- bacs métalliques (bacs acier simple peau ou double peau, panneaux sandwich);
- panneaux translucides (polycarbonate opalin et transmission lumineuse inférieure à 50%);
- bardage bois ou métallique;
- membrane textile (composite polyester/PVC souple).

Concernant le choix des couleurs, liberté est laissée aux architectes et aux décideurs du projet.

Quant aux parois intérieures, il est recommandé d'opter pour une couleur claire afin de maximiser la luminosité de la salle en partie haute. Il est néanmoins indispensable de prévoir des fonds de court de couleur foncée sur une hauteur de 4 m au minimum.

Couverture :

Les bacs métalliques correspondent au système de couverture et de fermeture le plus utilisé sur les charpentes métalliques et en lamellé-collé. Ce sont des panneaux de bac d'acier galvanisé prélaqués ayant un profil nervuré ou ondulé.

D'autres matériaux peuvent être mis en œuvre dans un but esthétique ou envers des exigences architecturales (respect du site – Bâtiments de France).

Bardage :

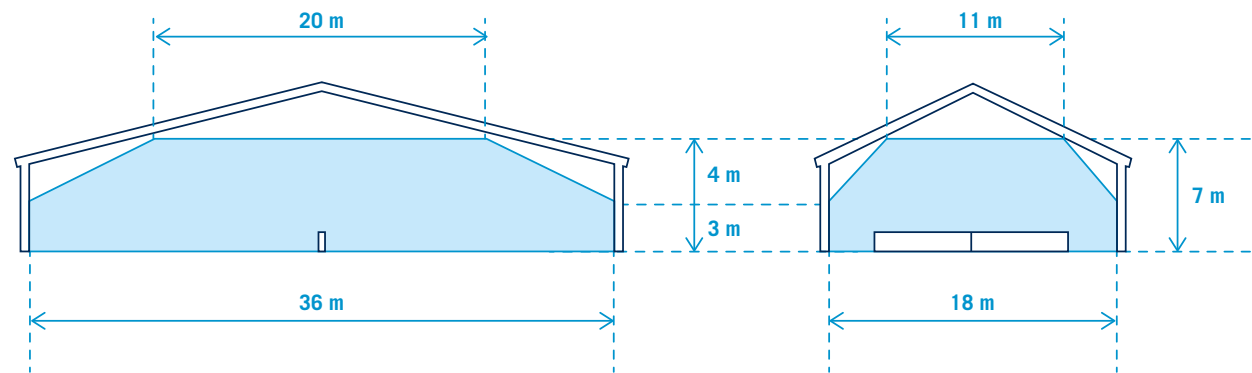
Les deux typologies de bardage les plus communément utilisées sont :

- le bardage métallique;
- le bardage bois.

Le bardage bois est généralement proposé par les maîtres d'œuvre car il offre un cachet supplémentaire au bâtiment. Cependant, il nécessite un entretien plus important que le bardage métallique.

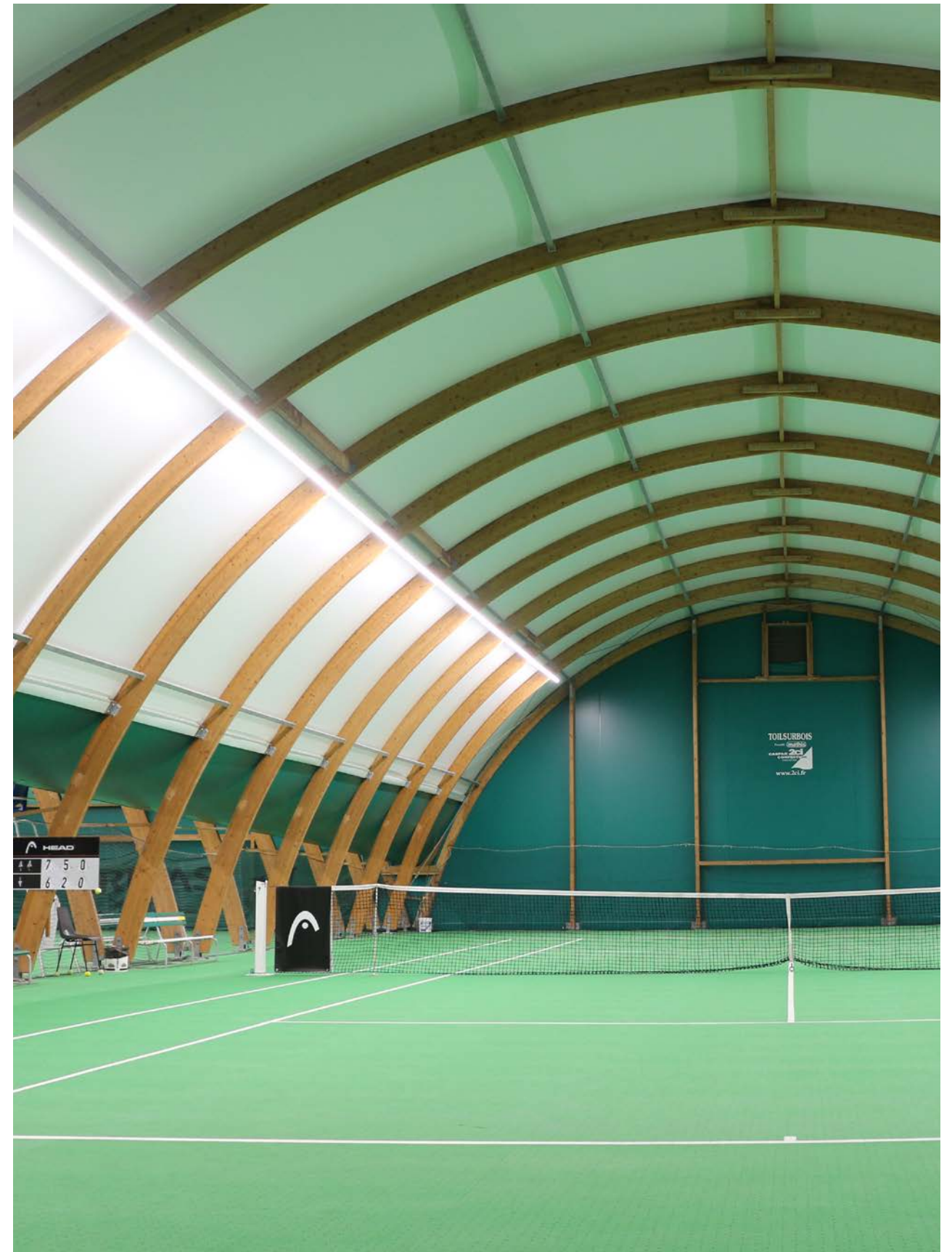
NOTE :

Les bacs métalliques simple peau, sans isolation, assurent uniquement l'étanchéité. Ce procédé est utilisé couramment, mais il peut générer des problématiques de condensation en toiture.



Enveloppe longitudinale

Enveloppe transversale



2.3. Bâtiments textiles et structures gonflables

BÂTIMENTS TEXTILES

Le bâtiment à couverture textile est généralement composé d'une charpente aluminium, acier ou bois lamellé-collé sur laquelle est posée une membrane en composite polyester PVC en toiture (avec habillage bois ou bardage métallique en parois) ou sur la totalité du bâtiment. Il s'agit de bâtiments permanents qui peuvent s'appliquer aux courts de tennis, pistes de padel et terrains de beach tennis.

Le choix d'une solution de couverture en toile répond généralement à des exigences budgétaires, à des contraintes relatives aux terrains ou à des autorisations de construction.

ATTENTION

Les chapiteaux, tentes et structures (CTS), par leur caractère temporaire, ne rentrent pas dans la catégorie des bâtiments textiles et sont soumis à une réglementation particulière. Ils sont déconseillés pour la couverture de courts de tennis, de pistes de padel et de terrains de beach tennis.

La conception et la réalisation de tels bâtiments sont également soumises à des obligations de dépôt de permis de construire et d'assurance décennale du constructeur au même titre que les bâtiments en dur. En relation avec les garanties apportées par les assureurs, il est recommandé d'avoir recours à des procédés bénéficiant d'un ATec (avis technique) valide délivré par la CCFAT (commission chargée de formuler les avis techniques).

STRUCTURES GONFLABLES OU « BULLES »

On appelle structure gonflable ou « bulle » toute structure dont les parois et la couverture sont constituées d'une enveloppe souple, sans ossature, supportée par de l'air introduit sous pression, soit directement, soit par l'intermédiaire d'armatures gonflables.

La particularité de la structure gonflable reste avant tout son caractère démontable. Dans certains cas, c'est la seule solution possible pour une couverture temporaire qui permet au club de proposer des courts couverts en période hivernale et d'utiliser la totalité de ses courts extérieurs en été (idéal pour la terre battue). C'est aussi la solution de couverture permanente sur certains sites où les structures en dur sont interdites.

À SAVOIR :

Les structures gonflables ne sont pas recommandées pour la couverture, même temporaire, de pistes de padel. En effet, en cas de chute de la toile, celle-ci endommagerait fortement la structure des pistes, en plus du système d'éclairage.

Avantages et inconvénients des principaux bâtiments textiles et structures gonflables		
Type de structure	Avantages	Inconvénients
Bâtiment textile	<ul style="list-style-type: none"> Luminosité Rapidité et facilité de construction Emprise au sol réduite 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de vandalisme sans habillage bois ou métal Principe de la serre Rentoilage Condensation

Avantages et inconvénients des principaux bâtiments textiles et structures gonflables		
Type de structure	Avantages	Inconvénients
Structure gonflable	<ul style="list-style-type: none"> Luminosité Emprise au sol réduite Montage et démontage rapide Coût de construction plus faible 	<ul style="list-style-type: none"> Coût de fonctionnement élevé Assurance plus élevée que pour un bâtiment traditionnel Risque de vandalisme Durée de vie limitée Mauvaise acoustique

2.4. Isolation et chauffage

ISOLATION THERMIQUE

L'isolation doit être mise en œuvre au niveau de la toiture, des murs ou du bardage périphérique et des panneaux translucides diffusant de la lumière. L'épaisseur de l'isolant est déterminée en fonction des régions climatiques. L'épaisseur moyenne constatée est de 100 mm (laine de roche, laine de verre) pour la couverture et le bardage périphérique.

L'isolation va notamment permettre :

- d'augmenter la durée de vie du bâtiment et des équipements : l'isolation d'une structure couverte règle en grande partie les problèmes de condensation et d'étanchéité et limite ainsi les différences thermiques importantes ;
- de permettre des conditions de fonctionnement optimales pour les joueurs et les spectateurs.

Les matériaux utilisés devront répondre aux critères de qualité nécessaires à une bonne isolation thermique, mais devront également être résistants à l'impact des balles, surtout en fond de court.

On distingue deux solutions principales pour isoler les bâtiments en bacs métalliques :

- les bacs acier double peau, constitués de deux profils en acier galvanisé prélaqué et d'une isolation à base de laine de roche mise en œuvre sur le lieu de construction. L'épaisseur de l'isolant est déterminée en fonction des régions climatiques, mais ne saurait être inférieure à 80 mm (recommandée entre 80 et 140 mm selon la localisation du projet). Pour la couverture et le bardage périphérique, attention à la protection aux balles nécessaire pour cette solution ;
- les panneaux sandwich, préfabriqués en usine, constitués de deux parements en acier galvanisé prélaqué et d'une mousse isolante. L'épaisseur de la mousse sera déterminée en fonction des régions climatiques, mais ne saurait être inférieure à 80 mm.

ISOLATION ET TRAITEMENT ACOUSTIQUE

Il peut être pertinent de prévoir également une isolation acoustique afin d'éviter les propagations de nuisances sonores vers l'extérieur et améliorer le confort intérieur.

IMPORTANT :

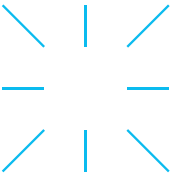
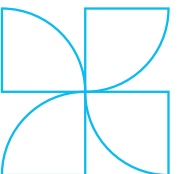
Des courts couverts implantés proches de zones résidentielles pourraient être à l'origine de nuisances sonores bien que le bâtiment soit totalement fermé. Pour la pratique du padel, une vigilance particulière est à avoir en fonction de l'environnement proche. Nous préconisons la réalisation d'une étude acoustique lorsque les habitations sont voisines.

Chauffage :

Une installation de chauffage n'est satisfaisante que si elle répond à une analyse globale et à un état des lieux détaillé. La démarche la plus rationnelle consiste à faire appel à un bureau d'études, de nombreux paramètres étant à prendre en compte tels que le renouvellement de l'air, les déperditions de chaleur des parois, le type de sol, les potentielles utilisations secondaires de la salle, etc.

Les techniques de chauffage

Deux modes d'émission de chaleur peuvent être utilisés pour les salles de tennis :

Méthode de chauffage	Principe de fonctionnement	Avantages	Inconvénients
 <p>Rayonnement</p>	Chauffe les surfaces et les personnes vers lesquelles il est dirigé, avant de chauffer l'air.	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de mouvements d'air et de poussière • Silencieux • Adaptation à l'évolution du bâtiment • Possibilité de chauffage sur des zones localisées • Efficacité immédiate dès l'allumage 	Le rendement sera bien moindre en électrique qu'avec une source d'énergie au gaz.
 <p>Air pulsé</p>	Porte et maintient l'air ambiant à la température de confort souhaitée en le mélangeant avec l'air chaud produit par un générateur.	Permet de traiter la ventilation des locaux chauffés.	<ul style="list-style-type: none"> • Bruit • Poussières • Consommation

2.5. Ventilation

Certaines salles ne sont malheureusement pas isolées. Dans ce cas, une ventilation naturelle bien conçue est indispensable pour limiter les problèmes de condensation inévitables.

Il est recommandé de prévoir des arrivées d'air à la base du bâtiment, ainsi qu'un système d'évacuation au niveau du faîtage afin de permettre un brassage homogène à l'intérieur du volume. Il faut veiller à ce que ces ouvertures ne soient jamais obstruées.

Il est conseillé d'adapter des grilles de protection aux ventilations basses et des grilles anti-volatiles au niveau du faîtage.

Des solutions de déshumidification ou d'extraction d'air mécanique peuvent également permettre de solutionner en grande partie les problématiques de condensation. L'appareillage employé doit être dimensionné en fonction du volume de la salle.

Les bâtiments textiles nécessitent une ventilation efficace. Le maître d'œuvre devra dimensionner le système afin de traiter efficacement la condensation en fonction de la typologie du bâtiment et de son implantation géographique.

Pour pallier le phénomène de condensation, assurer un renouvellement de l'air suffisant est indispensable.

ATTENTION

Dans le cas d'un court couvert accueillant des surfaces en terre, il est indispensable de prévoir une ventilation naturelle efficace afin de permettre d'ajuster l'hygrométrie de la salle qui a tendance à augmenter rapidement avec l'arrosage.



2.6. Éclairage

L'éclairage naturel doit proposer une répartition homogène de la lumière et éviter l'effet d'éblouissement. Il doit être assuré de préférence par la toiture, obtenu par des bandes translucides diffusantes et disposées parallèlement à l'axe longitudinal du court et à l'aplomb de l'extérieur des lignes de double. L'éclairage naturel par les façades latérales peut être réalisé (mais surtout pas en fond de court).



Les panneaux translucides

Installés en couverture ou sur les parois verticales, ils permettent d'obtenir l'éclairage naturel d'une salle. Ces panneaux sont généralement en polyester, en PVC ou en polycarbonate et de préférence en double ou multi-parois pour limiter la condensation et éviter la déperdition thermique en cas de chauffage. Leurs profils s'adaptent aux profils des bacs de couverture.

Pour limiter les problèmes au niveau des fixations, il est recommandé de privilégier, en toiture, l'utilisation de panneaux de grandes dimensions.

Il est nécessaire de faire préciser l'opacité des panneaux translucides, le pourcentage de transmission lumineuse devant être inférieur à 50%.

Les polycarbonates sont plus résistants aux chocs et aux ultraviolets tout en assurant une meilleure transparence. Les polycarbonates opalins sont à privilégier.

Les dômes éclairants sur toute la longueur du bâtiment hors de l'aire de jeu peuvent également être des solutions proposées.

Certains constructeurs proposent d'installer sur les façades latérales, en partie basse, des baies vitrées coulissantes qui permettent de compléter un éclairage zénithal et d'apporter une ventilation naturelle appréciable l'été. La hauteur de ces baies vitrées ne doit pas dépasser 2,50 m.

Toutes les surfaces éclairantes doivent être de préférence d'un seul tenant.

À exclure :

- l'alternance de parties opaques et de parties translucides (effet stroboscopique);
- les surfaces vitrées en fond de court dans l'axe de jeu.

Éclairage artificiel

RAPPEL : le niveau d'éclairement à maintenir pour les terrains de tennis couverts est de 500 lux au minimum, avec un coefficient d'uniformité de 0,7.

Un bon éclairage artificiel doit permettre l'utilisation d'une salle et la pratique des activités en dehors de tout éclairage naturel.

Il s'agit de restituer aux utilisateurs un environnement visuel satisfaisant en assurant :

- une bonne perception des balles et du filet;
- peu d'éblouissement dans le champ de vision des joueurs;
- un bon contraste des balles sur le sol et les parois;
- un bon contraste des tracés de jeu sur le sol;
- une ambiance confortable.

Pour l'obtenir, il faudra bien sûr respecter certains principes élémentaires :

- une bonne répartition de la lumière, tant en volume que sur le sol (uniformité);
- des luminances compatibles avec le tennis;
- absence d'effet d'éblouissement.

Le volume de lumière est également un de ces critères et se définit comme l'espace où la lisibilité de la balle doit être totale tout au long de son déplacement. Le volume de lumière repose principalement sur :

- l'implantation : la hauteur, la position et le nombre de projecteurs ou de rampes;
- le type de projecteurs ou de rampes : La distribution lumineuse et la puissance des projecteurs ou des rampes;
- et surtout l'importance du croisement des flux lumineux.

NOTE :

Les exigences peuvent être différentes dans le cadre de tournois internationaux (se référer aux règlements en vigueur, contacter le service compétition de la Fédération).



TABLEAU DE CONSOMMATION POUR 2 COURTS

Exemple pour 2 courts couverts en LED vs. une ancienne installation en iodure :

	UNITÉ	PROJECTEURS IODURE (INSTALLATION ACTUELLE)	PROJECTEURS LED (SOLUTION RELAMPAGE LED)
SURFACE	m ²	1 296	1 296
NOMBRE DE LUMINAIRES INSTALLÉS		36	20
PUISSANCE DE LA SOURCE	Watt	400	320
PUISSANCE CONSOMMÉE DE LA SOURCE	Watt	450	320
PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE	Watt	16 200	6 400
W/M ²		12,5	4,94
UTILISATION JOURNALIÈRE ESTIMÉE	heure	9	9
UTILISATION ANNUELLE ESTIMÉE	jour	330	330
NOMBRE D'HEURES DE FONCTIONNEMENT/AN	heure	2 970	2 970
PUISSANCE TOTALE CONSOMMÉE/AN	kWh	48 114	19 008
DURÉE DE VIE ESTIMÉE DES SOURCES	heure	8 000	50 000
DURÉE D'EXPLOITATION MOYENNE	année	2,69	16,84

Les coûts du kWh n'ont pas été intégrés à cet exemple. La différence de puissance consommée permet déjà de montrer le gain énergétique de plus de 50 % sur ce type d'opération de relampage LED.

Recommandations :

- minimum 10 projecteurs par court
- ne pas dépasser 3 500 W par court

3.2. Éclairage

RAPPEL : sur les courts extérieurs, la norme impose un niveau d'éclairage minimum à maintenir de 300 lux avec un coefficient d'uniformité égal ou supérieur à 0,7 (voir chapitre 4.1.5).

L'éclairage est un moyen rapide, à investissement réduit, d'optimiser un court en plein air, mais c'est aussi un équipement qui pose de nombreuses questions d'ordre matériel et technique.

Aujourd'hui, les projecteurs LED représentent la seule solution d'éclairage d'un court.

On distingue deux types de solutions d'éclairage :

- des mâts d'éclairage ;
- un système de fixation sur la clôture.

Dans les deux cas, il est nécessaire de vérifier la bonne qualité des supports d'éclairage et leur implantation. Une étude d'éclairage est recommandée pour tout projet d'installation d'éclairage et de relampage.

3. LES COURTS EXTÉRIEURS

3.1. Clôture

La clôture est essentiellement constituée de poteaux, d'un grillage et d'une porte d'accès. Comme pour toute autre construction, des conditions de mise en œuvre sont à suivre pour bénéficier d'un équipement durable et de qualité (cf. norme NF P90-110 en annexe p.43).

La porte d'accès doit respecter une hauteur de 2 m et un passage de 1,10 m au minimum (prévoir un passage plus important pour les courts en terre battue).



4. LIEU DE VIE (CLUB-HOUSE)

4.1. Priorité forte pour animer le club

Si les courts de tennis sont la raison d'exister du lieu, le club-house en est le cœur. En effet, c'est un lieu incontournable pour se rencontrer, échanger, partager, passer des moments conviviaux.

L'insertion de la structure d'accueil dans le projet de développement du club est un élément important à prendre en compte lors de sa réalisation. En effet, une implantation stratégique permettra de renforcer sa force de convivialité : la vue sur les courts depuis l'espace d'accueil est un point très apprécié par les licenciés, au même titre que la facilité d'accès aux courts. Ainsi, une réflexion sur la distribution des espaces est indispensable.

Le club-house se dessine donc comme un élément structurant pour le développement des clubs : plus de trois quarts des projets de courts couverts prévoient désormais un lieu de vie associé. Notamment parce qu'un pratiquant sur deux voit sa pratique du tennis motivée par la rencontre avec les autres.

Ce lieu de vie comprend en général : un espace de vie et de convivialité, des vestiaires, des sanitaires, des locaux de rangement et, selon l'espace, des bureaux, etc. Une vue sur les courts depuis le lieu d'accueil doit être privilégiée.

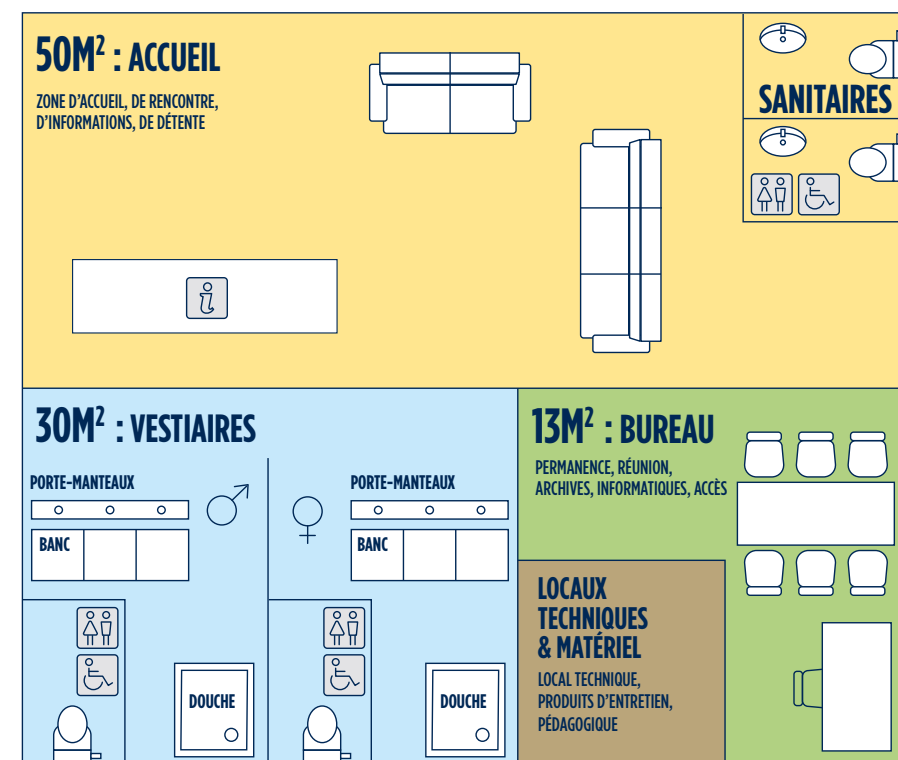
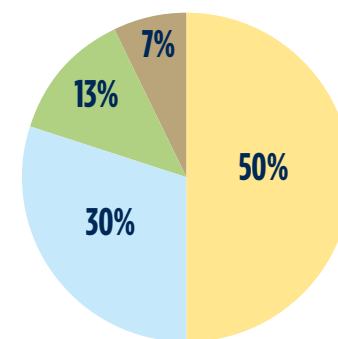
4.2. Les espaces du club-house

C'est là où l'on se retrouve avant et après le jeu. C'est un lieu de « vie » qui se veut convivial, accueillant et ouvert. Des vestiaires et des sanitaires fonctionnels, clairs et d'entretien facile permettront aux joueurs d'en user agréablement.

Constat : le club affilié moyen est de 110 licenciés avec 4 courts, dont un couvert. L'espace de vie moyen est de 92 m² avec 2 licenciés/m².

RECOMMANDATIONS :

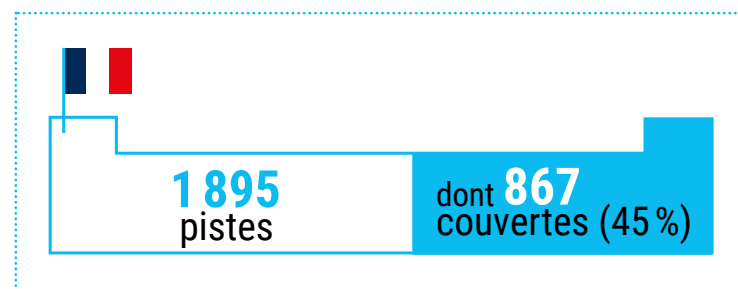
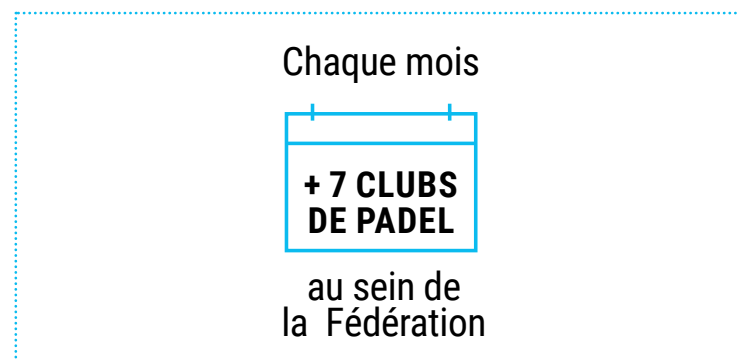
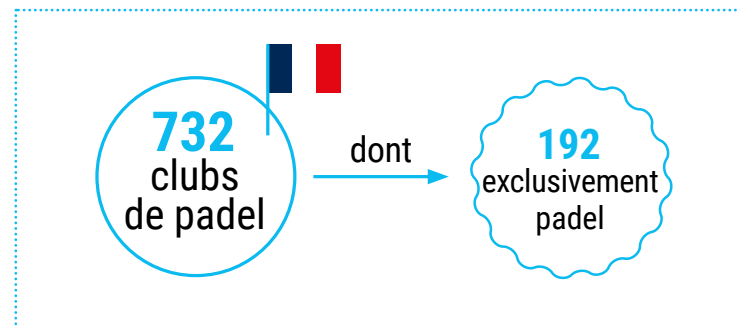
Il est de préférence accolé ou intégré aux courts couverts. Dans tous les cas, il est indispensable de bien penser la distribution des espaces selon leur utilisation afin de préserver la convivialité et le confort. Il est également souhaitable de penser à l'accès aux courts lorsque celui-ci est fermé. Les locaux de rangement sont indispensables à la vie d'un club et sont souvent associés aux bâtiments des courts couverts et/ou au club-house.



1. PADEL

Les premières pistes de padel implantées en Europe ont vu le jour à Marbella, en Espagne, en 1974. Quarante ans plus tard, presque jour pour jour, le padel entre dans le giron de la Fédération Française de Tennis ! Dès lors, le padel ne cesse de se développer au sein de la FFT, non seulement grâce à la construction de pistes au sein des clubs de tennis, mais aussi par la création de nouveaux clubs 100 % padel.

Ce nouveau sport en France connaît un réel engouement auprès de tous les publics grâce à la richesse du jeu : facile d'accès, riche tactiquement, convivial, ludique... C'est un sport qui devient très vite addictif pour la grande majorité des joueurs et joueuses qui prennent la pala en main !

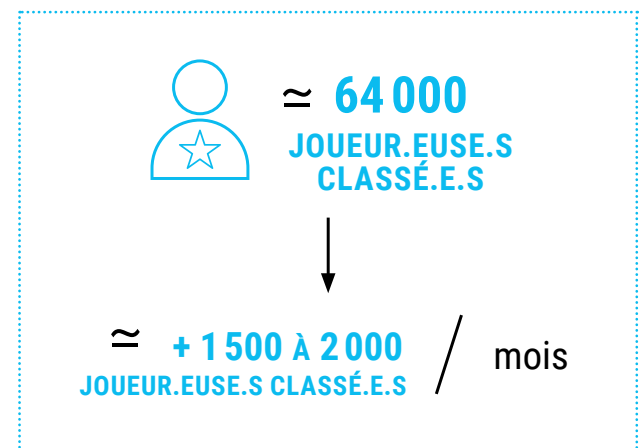
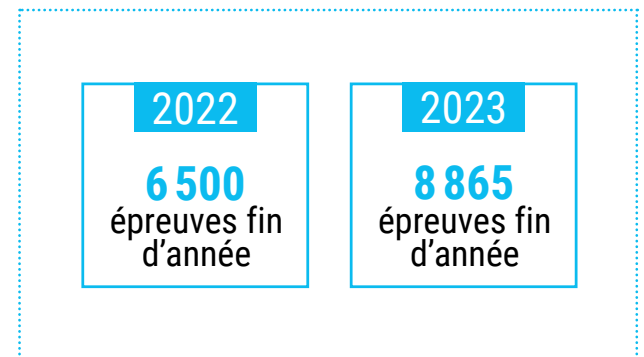


La FFT structure activement le développement du padel, la compétition, la formation, le haut niveau.

Sans oublier que le mythique stade Roland-Garros accueille désormais l'un des 4 Majors (Grand Chelem) : la France a ainsi pris date avec l'Histoire.

La FFT, affiliée à la FIP (Fédération internationale de padel), participe désormais à l'ensemble des compétitions internationales proposées par celle-ci, que ce soit en catégories jeunes, seniors ou seniors plus (+40 ans).

Le développement de la pratique féminine (19%) ainsi que



des jeunes (6 % des classé.e.s seulement ont moins de 18 ans) reste toutefois un enjeu majeur aujourd'hui.

Mais le sport ne peut se développer sans terrains de jeu, axe prioritaire de notre stratégie.

Aussi, la FFT a mis en place, dès 2018, le label Plan Qualité Padel (PQP®) pour les constructeurs de pistes de padel. À l'instar de ce qui se fait pour le tennis avec le PQT®, ce label est un gage de sérieux et de garantie afin de rassurer les clients que sont les clubs ou les collectivités.

Aussi, le service équipement FFT se tient à la disposition des clubs afin de les accompagner dans leur projet de construction de pistes de padel. Un cahier des charges est disponible en ligne sur le site de la Fédération.

Ce cahier des charges précise toutes les conditions de réalisation d'une piste de padel, dont l'homologation définitive devra être réalisée par la ligue ou le comité auquel appartient le club.

Enfin, le guide de la compétition de padel apporte également des précisions sur le type de pistes utilisées (hauteurs, sorties autorisées ou non) selon l'importance du tournoi ou du championnat.

Plus d'informations : padel@fft.fr



5

AUTRES PRATIQUES :
PADEL,
BEACH TENNIS,
URBAN TENNIS,
PICKLEBALL

2. BEACH TENNIS

Le beach tennis, une pratique sportive aussi spectaculaire que conviviale, s'est imposé en France comme un sport en plein essor, séduisant de plus en plus d'adeptes enthousiastes et voyant de nouveaux tournois se créer chaque année.

La FFT a intégré le beach tennis dans ses statuts en 2008 lors de son assemblée générale et elle organise depuis plus de 320 tournois et championnats par an sur l'ensemble de son territoire.

En 2021, le beach tennis rejoint le tennis et le paratennis sur la liste des disciplines sportives dont le caractère de haut niveau est reconnu. On estime le nombre de joueurs à plus de 10 millions dans le monde.

En France, il y a aujourd'hui plus de 38 000 pratiquants, dont 4 000 compétiteurs réguliers, avec 39% de pratiquantes, ainsi que 21% de pratiquants jeunes. Toutefois, ce sport ne peut se développer sans terrain de jeu, axe prioritaire de notre stratégie au-delà des formations nationales proposées aux enseignants DE, CQP et BPJEPS

La FFT structure activement le développement du beach tennis : les compétitions nationales comme internationales, la formation, le haut niveau, etc.

La FFT, affiliée à l'ITF, participe désormais à l'ensemble des compétitions internationales proposées par celle-ci, que ce soit en catégories jeunes U14 et U18 ou en seniors avec de nombreux titres récoltés depuis quelques années.

À date, Il existe plus de 200 clubs proposant la pratique du beach tennis et plus de 400 terrains en France ; sans compter les beach parcs, les terrains sur les plages mis à disposition par les communes ou les terrains de beach volley utilisables également pour du beach tennis (mêmes dimensions) mais pas référencés dans le giron des clubs de la FFT. Le beach tennis se pratique toute l'année, traditionnellement sur les plages, en extérieur, mais on peut également y jouer en intérieur, dans une structure couverte de multisports de sable ou uniquement de beach tennis. Ainsi, il est intéressant de penser à la mutualisation d'équipements de plateau de sable, car avec un beach parc ou un plan d'eau avec plage, il est possible de proposer plusieurs sports de sable, dont le beach tennis et le beach volley (même dimensions de terrain) sur un même plateau de sable.



Sur la partie règles du jeu, les matchs se jouent sous la forme de sets, avec quelques différences par rapport au tennis, notamment l'absence de rebond et d'avantage à 40A, avec une seule balle de service et pas de let.

De nombreux clubs en France proposent aujourd'hui cette pratique, qu'il s'agisse de clubs de tennis traditionnels, de clubs dédiés à 100% à cette discipline ou de clubs proposant des multi-activités sports de sable. Parmi eux, on retrouve des noms tels que TC Champagne-sur-Seine, Beach Tennis Marseille, TC Saujon, AST Narbonne, TC Pleurtuit, Paris Ouest Beach Tennis, TC Marck et bien d'autres.

Le service équipement FFT se tient à la disposition des clubs afin de les accompagner dans leur projet de construction de terrains de beach tennis (conseils techniques, fiche technique du sable, etc.). La FFT propose la découverte de cette pratique dans vos territoires (cf. partages d'expériences dans le chapitre 8).



[Télécharger le cahier des charges de construction d'un court de beach tennis, les règles , etc.](#)



3. URBAN TENNIS

3.1. Concept

L'urban tennis est une pratique accessible partout et pour tous avec pour objectif de faciliter l'accès à une activité physique et sportive. C'est faire découvrir le tennis à tous : aux jeunes, aux adultes, aux personnes en situation de handicap, sur tous les territoires. La FFT propose la découverte de cette pratique dans vos territoires (cf. partages d'expériences dans le chapitre 8).

L'urban tennis est facile et sans contrainte. Vous pouvez jouer n'importe où (contre un mur, dans la rue, dans votre cour d'immeuble...) avec ou sans filet. L'espace urbain devient un espace de jeu.

L'urban tennis, c'est :

- un terrain de 6 m sur 12 m ;
- des raquettes de 21 pouces ;
- une balle en mousse ;
- un filet, du mobilier urbain, un mur ;
- la possibilité de tracer le terrain à la craie ou sans tracé.



3.2. L'Urban Tennis Tour

L'urban tennis dans votre ville :

Vous souhaitez accueillir un événement ouvert à tous ?

Les équipes de la Fédération Française de tennis peuvent venir dans votre ville pour installer un village de 600 m² sur une journée afin de faire découvrir cette pratique libre, fun, moderne, dans une ambiance festive animée par un DJ/speaker.

Des terrains d'urban tennis avec des filets, du mobilier urbain (banc, panneaux de signalisation...) et du matériel fourni permettront de faire découvrir le tennis à un plus grand nombre. En lien avec les clubs de proximité, cette journée est l'occasion de faire la promotion des associations issues de votre ville. Une offre promotionnelle est proposée afin de continuer le tennis dans les clubs partenaires.

Plus d'informations : urbantennis@fft.fr

Le design actif :

Nous proposons la réalisation de terrains permanents dans les villes en alliant le côté culturel et le sport. Le terrain d'urban tennis fait 6 m x 12 m et sera en accès libre avec mise à disposition du matériel afin que les habitants de votre ville puissent venir jouer quand ils le souhaitent.

Pour plus de renseignements et si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail urbantennis@fft.fr.



4. PICKLEBALL

Né aux États-Unis en 1965, Le pickleball est un sport de raquette qui combine des éléments du tennis, du badminton et du tennis de table. Extrêmement populaire outre-Atlantique avec plus de 40 millions de pratiquants, ce sport est également en plein essor en Europe où différentes fédérations ont décidé d'accompagner le développement de cette nouvelle discipline.

Le pickleball est une pratique facile d'accès et extrêmement ludique qui a été intégrée aux statuts de la Fédération Française de Tennis en janvier 2024. Il se joue aussi bien en simple qu'en double, sur un terrain mesurant 6,10 m par 13,41 m. Les dimensions sont similaires à un terrain de badminton, à l'exception de la zone de non-volée, spécifique au pickleball, située à 2,13 m de part et d'autre du filet.

Des règles simples permettent son apprentissage rapide. Le service se fait en diagonale, sous la taille, et la balle doit rebondir une fois de chaque côté avant d'être frappée de volée, selon la règle des deux rebonds. Les points ne peuvent être marqués uniquement par le serveur, et les matchs se jouent généralement jusqu'à 11 ou 15, en une ou deux manches gagnantes selon les formats de jeu.

À l'aide de ces dimensions et de son matériel, cette nouvelle pratique est facile à mettre en place pour les clubs de tennis. Sur un court de tennis, il est possible de créer 4 courts de pickleball, ce qui permet d'accueillir 16 joueurs sur le même créneau. Pour cela, il suffira au club de se procurer des kits de pickleball comprenant : un filet, des raquettes, des balles et des bandes de délimitation.

De plus, le pickleball est un sport mixte et intergénérationnel pouvant se jouer de façon compétitive ou familiale. Fort de sa raquette légère et maniable ainsi que de sa balle en plastique, creuse et perforée, le pickleball est également apprécié pour son faible impact sur les articulations, d'où une diminution du risque de blessure. Ainsi, grâce à son matériel adapté, cette nouvelle pratique peut être jouée par toutes les générations.

À ce jour, plus d'une centaine de clubs FFT proposent du pickleball et des tournois sont proposés sur l'ensemble du territoire.

Plus d'informations : pickleball@fft.fr



6

LES RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ

Un établissement est réputé comme accessible aux personnes en situation de handicap lorsque toutes ses installations offrent, notamment à celles qui se déplacent en fauteuil roulant, la possibilité (avec ou sans aménagements) :

- d'entrer dans l'enceinte dans lequel se trouve l'équipement;
- d'y circuler;
- d'en sortir;
- de bénéficier de toutes les prestations offertes.

Toute nouvelle construction ou rénovation lourde doit se conformer aux obligations d'accessibilité. Et ce dans des conditions normales d'usage et de façon autonome.



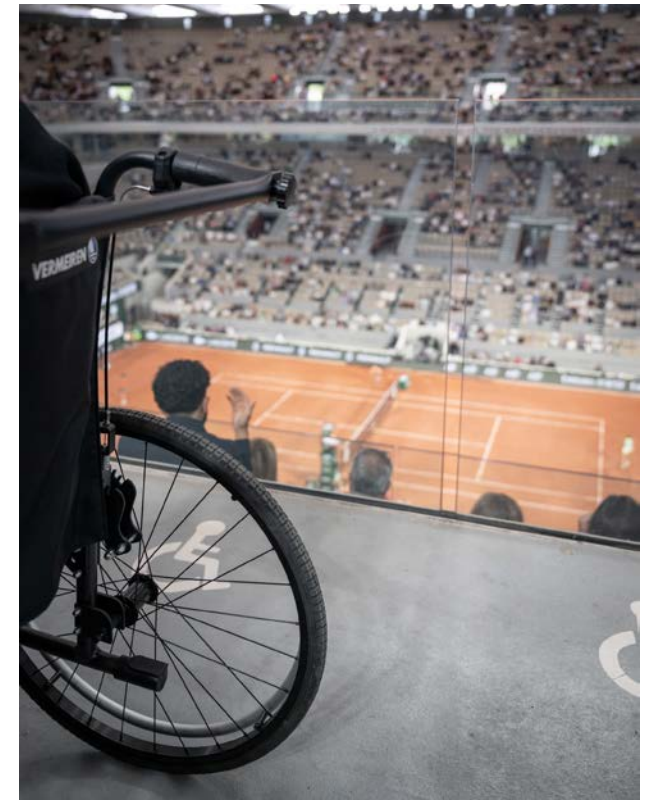
Les équipements sportifs suivants doivent être accessibles et/ou adaptés :

- l'aire d'évolution (de jeu);
- les tribunes (amovibles/fixes);
- les vestiaires et douches (ex. : rampe, chaise...);
- les sanitaires publics (largeur suffisante des portes, rampe, présence d'un sigle...).

Une réglementation existe pour les établissements recevant du public et se trouve définie comme suit «... constituent des Établissements Recevant du Public tous bâtiments locaux ou enceintes dans lesquels des personnes admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitations, payantes ou non».

Les équipements sportifs étant des ERP, ils sont donc concernés par la mise en accessibilité.

Les courts de tennis sont habituellement classifiés en 5^e catégorie type X.



7

POINTS DE REPÈRES

SUR LES COÛTS DES TRAVAUX ET LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

L'élu local a la responsabilité de mener à bien le projet d'équipement en veillant à répondre aux besoins exprimés par ses concitoyens et en prenant en compte la contrainte budgétaire.

À ce titre, il doit analyser l'ensemble des impacts à court, moyen et long terme, garantir la maîtrise du coût d'investissement du projet, mais aussi anticiper les coûts annuels de fonctionnement, ainsi que les coûts d'entretien, plus ou moins fréquents.

Ainsi, pour tout projet d'équipement, la question des coûts est fondamentale, tant au niveau de sa réalisation que de son fonctionnement. En se basant sur les prix moyens du marché de la construction, de la rénovation et de l'entretien des sols sportifs, mais aussi sur les coûts d'équipements existants, sont proposées ci-après des estimations chiffrées (prix indicatifs moyens TTC).

1. ESTIMATION DES COÛTS D'INVESTISSEMENT (TENNIS, PADEL, BEACH TENNIS...)

1.1. Tennis

Les travaux impliquant des coûts importants concernent essentiellement le bâtiment (pour les courts couverts), la surface de jeu et les installations annexes : éclairage, clôture (pour les courts extérieurs) et lieu de vie.

BÂTIMENT

Pour la réalisation de courts couverts (bâtiment clos couvert avec tracé unique de tennis), la construction du bâtiment est le poste de dépense le plus élevé. Les tarifs donnés ci-après comprennent à la fois la construction d'un court couvert et l'installation des équipements d'éclairage.

Travaux (pour un court couvert)	Coût moyen par équipement
Construction d'un bâtiment isolé et chauffé	520 000 €
Construction d'un bâtiment isolé	500 000 €
Construction d'un bâtiment simple peau	400 000€€
Construction d'un bâtiment textile	350 000 € – 450 000 €
Construction d'une structure gonflable double membrane avec chauffage	120 000 €
Construction d'une structure gonflable simple membrane	100 000 €

Prix indicatifs moyens TTC comprenant le coût des installations d'éclairage et de chauffage (hors VRD, sol sportif et frais annexes). Ces coûts peuvent varier en fonction du dimensionnement du projet et de son adaptation aux contraintes locales.

SURFACE DE JEU

Chaque chantier étant unique, les tarifs indicatifs avancés pourront fluctuer selon divers facteurs tels que le nombre de terrains, la nature des terrassements, le coût de transport, la variation des coûts des matières premières ou la rénovation avec destruction ou non de l'ancien support.



CONSTRUCTION

Les coûts sont plus élevés pour les courts extérieurs que pour les courts couverts en raison de l'installation supplémentaire et nécessaire de clôtures (cf. paragraphe sur les coûts des installations annexes, p. 58). Les prix de construction donnés ci-après incluent le terrassement et la fondation*, ainsi que l'ensemble des équipements standards (poteaux, filet, etc.).

La durée de vie des courts, et ce même avec un entretien régulier, est limitée et généralement comprise entre 15 à 20 ans. À noter que les terrains couverts ont une durée de vie normalement un peu plus longue que les courts extérieurs puisqu'ils ne sont pas confrontés aux mêmes conditions météorologiques. À la fin de vie constatée des courts, des travaux de reconstruction ou de rénovation sont nécessaires.

Travaux (pour un court couvert)	Coût court extérieur	Coût court couvert	Durée de vie estimée des courts (avec entretien)
Béton poreux	71 000 €	55 000 €	15 ans
Terre battue traditionnelle (avec arrosage automatique)	69 500 €	53 000 €	25-30 ans
Résine	87 000 €	74 000 €	20 ans
Gazon synthétique (sur béton ou enrobé neuf)	95 000 €	82 000 €	12-15 ans
Terre artificielle (sur béton ou enrobé neuf)	99 000 €	84 000 €	12-15 ans
Moquette	95 000 €	84 500 €	12-15 ans

Prix indicatifs moyens TTC - *Prix de la clôture compris.

RECONSTRUCTION – RÉNOVATION

Les travaux de reconstruction ou de rénovation de la surface ont pour objectif de remettre en état un court devenu impraticable, soit en y installant le même type de surface, soit en la modifiant.

		Surface existante		
		Terre battue traditionnelle	Béton poreux	Résine
Surface à créer	Terre battue traditionnelle	36 000 €	40 000 €	45 000 €
	Béton poreux	46 000 €	39 000 €	41 000 €
	Résine	63 000 €	76 000 €	54 000 €

Données service équipement FFT.

Ces travaux s'accompagnent obligatoirement d'une garantie décennale. Il est également conseillé de demander plusieurs devis à ces entreprises spécialisées. Leur visite sur les installations concernées permettra de déterminer le véritable chiffrage.

TRANSFORMATION – CHANGEMENT DE SURFACE

Cette opération consiste à poser un nouveau revêtement, souvent plus confortable, sur un ancien court. Cette solution ne peut être envisagée qu'à certaines conditions :

- une fondation encore stable;
- des désordres bien traités;
- des décalages poncés;
- une perméabilité efficace.

		Surface existante		
		Béton poreux	Résine	Enrobé poreux
Surface à créer	Gazon synthétique	33 000 €	35 000 €	33 000 €
	Terre artificielle	35 000 €	37 000 €	36 000 €
	Moquette	37 000 €	38 000 €	36 500 €

Données service équipement FFT.

Dans le cadre de ces travaux, la garantie n'est que contractuelle (généralement de 5 à 10 ans) et ne vaut que pour le nouveau revêtement (pas pour l'ancien court).

INSTALLATIONS ANNEXES

Éclairage et chauffage d'un court couvert

Comme très souvent dans les devis proposés, ces coûts sont inclus dans le prix de la construction du bâtiment (cf. paragraphe sur le coût de réalisation du bâtiment p. 55).

Travaux	Coût
Éclairage	10 000 € - 15 000 €
Chauffage (de masse)	10 000 € - 20 000 €

Prix indicatifs moyens TTC pour l'installation sur un court.

Éclairage et clôture d'un court extérieur

Comme très souvent dans les devis proposés, le coût de la clôture est inclus dans le prix de la construction des surfaces de jeu (cf. paragraphe sur le coût des travaux pour les surfaces de jeu, p.56).

Travaux	Coût
Éclairage	10 000 € - 15 000 €
Clôture	10 000 € - 15 000 €

LIEU DE VIE OU DE CONVIVIALITÉ

La construction d'un lieu de vie coûte entre 1 500 et 2 000 € le m² pour les bâtiments en dur, sans distinction particulière de matériau.

MATÉRIAUX ANNEXES D'UN COURT DE TENNIS

Pour qu'un terrain de tennis soit totalement utilisable, il est nécessaire d'installer un certain nombre d'équipements. Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif de ces équipements, ainsi que les coûts associés.

Coûts des équipements d'un court de tennis	
Équipement	Coût
Filet (l'unité)	De 61 à 310 €
Régulateur de tension (x1)	De 10 à 35 €
Poteaux (x2)	De 200 à 250 €
Piquets de simple (x2)	De 45 à 50 €
Chaise d'arbitre	De 400 à 13 500 €
Bâche (16 m x 2 m)	De 400 à 600 €
Brise-vent (16 m x 2 m)	De 150 à 200 €
Filet de séparation avec piquet	De 400 à 550 €
Tribunes (12 places)	De 900 à 1 100 €
Bancs (l'unité)	De 100 à 500 €
Tableau de score	De 50 à 325 €
Traîne (filet à traîner)	De 50 à 300 €
Balai pour ligne	De 5 à 40 €

Source : proshop.fft.fr (août 2023).

1.2. Padel

Parce que la qualité de la construction d'une piste de padel est importante, nous vous incitons à suivre les recommandations du cahier des charges fédéral de construction d'une piste de padel à télécharger sur le site www.fft.fr. Les constructeurs doivent proposer des garanties spécifiques et particulières sur la construction d'une piste de padel.

Le coût d'une piste de padel pourra varier du simple au double en fonction de son implantation dans le club. En effet, de nombreux facteurs pourront faire varier la facture finale en fonction du support, du terrassement, des épaisseurs des vitres, de la localisation géographique... Il est donc très important de faire venir plusieurs constructeurs afin de pouvoir comparer les différentes propositions commerciales. Ceci permettra de mieux évaluer le coût final du projet nécessaire à un équipement pérenne de qualité.

	Coût
Construction d'une piste de padel en couvert (éclairage compris)	71 500 €
Construction d'une piste de padel en extérieur (éclairage compris)	86 500 €
Couverture d'une piste par un système clos couvert	150 000 €

Données service équipement FFT.

1.3. Beach tennis

Il est important de bien respecter le cahier des charges de construction d'un terrain de beach tennis afin de pouvoir développer la pratique et d'accueillir les pratiquants en toute sécurité.

La construction d'un court de beach tennis est le moins coûteux des équipements tennistiques. Il faut compter entre 10 000 et 15 000 € le coût de construction d'un terrain de beach tennis.

L'achat d'un kit beach tennis (poteaux, filet et lignes pour un terrain) revient entre 300 et 600 € en fonction du fabricant. Les kits sont disponibles à l'achat sur proshop.fft.fr.

2. ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT (TENNIS, PADEL, BEACH TENNIS...)

Les principaux coûts de fonctionnement renvoient aux coûts associés à :

- l'entretien des surfaces de jeu;
- l'utilisation des équipements (éclairage, chauffage, matériaux des terrains de padel).

D'autres coûts, non abordés ici, existent également, tels que la consommation d'eau (dans le cas des courts en terre battue traditionnelle) ou le gardiennage des installations.



2.1. Surface de jeu

L'entretien régulier des surfaces de jeu est indispensable pour garantir une durée de vie optimale. Outre le nettoyage rapide du terrain (balayage, passage de l'aspirateur ou ramassage des feuilles), cela consiste notamment à effectuer ponctuellement des réparations.

Sont avancés ci-après :

- les prix indicatifs des principales actions d'entretien des surfaces de jeu en extérieur et en couvert;
- le temps moyen de travail nécessaire par court;
- la périodicité des actions à mener.

Une estimation des coûts d'entretien est également proposée.

Entretien, maintenance et régénération			
Travaux	Type de surface	Périodicité	Coût
Produit biocide Décolmatage (PB/D)	Toutes sauf terre battue	1 à 3 ans	1 900 €
Peinture (+PB/D + ragréage, ponçage, etc.)	Béton poreux Enrobé poreux	6 à 9 ans	7 000 €
Résine (+PB/D + colmatage, déflachage, etc.)	Résine	7 à 12 ans	14 000 €
Réfection d'une terre battue	Terre battue	1 an	3 000 €
Décompactage Apport de matériaux (brique pilée, sable, granulats EPDM)	Gazon synthétique (GS)	4 à 6 ans	3 500 €
	Terre artificielle	4 à 6 ans	2 800 €
	Moquette	4 à 6 ans	2 800 €
	GS padel	1 an	1 350 €
Dépose et repose d'un nouveau revêtement	Gazon synthétique (GS)	10 à 12 ans	32 000 €
	Terre artificielle	10 à 15 ans	35 000 €
	Moquette	10 à 15 ans	34 000 €
	GS padel	4 à 6 ans	12 000 €

Les coûts d'entretien des courts sur une période de 10 ans vont donc de 9 500 € à 15 000 € (hors revêtement type gazon ou moquette), à l'exception de la terre battue traditionnelle qui nécessite environ 30 000 € de dépenses d'entretien, soit 3 000 € par an. Cette surface est néanmoins celle qui a la durée de vie la plus longue.

2.2. Éclairage et clôture

La durée de vie et le changement des éclairages des courts sont des contraintes importantes pour les clubs.

Travaux	Coût
Remplacement de la clôture	13 000 €
Relampage en LED	13 000 €

La durée de vie d'une LED est d'environ 50 000 h pour un coût estimé :

- court extérieur en LED : 1 heure d'éclairage à 300 lux – 37 centimes (coût de l'année de référence);
- court couvert en LED nouvelle génération : 1 heure d'éclairage à 500 lux – 41 centimes.

2.3. Chauffage

Deux modes d'émission de chaleur peuvent être utilisés pour les salles de tennis : le chauffage par air pulsé et, majoritairement, le chauffage par rayonnement. Deux techniques à la consommation d'énergie différente et par conséquent au coût différent. Celui-ci est estimé entre 2 100 € et 3 600 € par an (base 0,06 €/kWh).

Estimation du coût annuel de la consommation de chauffage		
Technique de chauffage	Puissance totale moyenne consommée	Estimation du coût annuel (base 0,06 €/kWh · tarif moyen national)
Rayonnement	35 000 kWh	2 100 €
Air pulsé	60 000 kWh	3 600 €

2.4. Entretien/matériaux padel

Une piste de padel est un équipement qui va nécessiter un entretien régulier afin d'assurer la pérennité des différents matériaux. Vous trouverez ci-après les différents coûts d'entretien d'une piste de padel.

Coûts d'entretien d'une piste de padel			
Principales actions d'entretien	Temps moyen de travail	Périodicité	Coût par action
Apport de matériaux de surface (base 75 kg)	1/2 journée	Annuellement	100 – 200 €
Traitement chimique anti-mousse	1/2 journée	1 à 2 fois par an	250 €
Nettoyage profond et resablage du revêtement	1 journée	Tous les 5 ans	2 000 à 2 500 €
Nettoyage de l'infrastructure (vitres, panneaux rigides...)	1/2 journée	Annuellement	500 €

Article Tennis Info n°527

Les contrats de maintenance annuels des pistes de padel, comprenant le contrôle et l'entretien de la structure métallique et du support de jeu, représentent un budget moyen de 1 600 €.

Coûts des matériaux pour la rénovation d'une piste de padel	
Type de travaux	Coût
Changement du gazon synthétique	12 000 € (garantie contractuelle de 2 à 5 ans)
Remplacement d'une vitre	2 700 € (garantie contractuelle d'un minimum de 2 ans)
Remplacement du filet	De 80 à 100 €
Remplacement des poteaux	De 150 à 250 €

Article Tennis Info n°527

2.5. Beach tennis

Un terrain de beach tennis nécessite également de l'entretien pour éviter qu'il ne devienne impraticable. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des coûts liés à son entretien.

Coûts d'entretien d'un terrain de beach tennis			
Principales actions d'entretien	Temps moyen de travail	Périodicité	Coût par action
Traitement chimique	1/2 journée	1 fois par an	1 000 – 2 000 €
Décompactage et entretien du sable	1 journée	Tous les 2 à 3 ans	1 700 €

8

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

1. Complexe tennistique : Taverny (95)

Commune : Taverny

Nombre d'habitants : 27 000

Nombre d'adhérents : 600 adhérents au tennis club, dont 280 jeunes

Contextualisation du projet

L'équipe municipale s'est engagée dans la réhabilitation complète du complexe sportif Jean-Bouin, à commencer par la halle de tennis en 2022. Mis en service dans les années 1970, les anciens courts avaient été construits sous bulle, enveloppe qui ne correspond plus aux enjeux actuels.

Ainsi, les travaux ont consisté en la déconstruction de cette couverture pour entreprendre la rénovation des courts et de l'éclairage avec le passage à un système LED et la construction d'une halle avec une charpente en bois, favorisant la pratique tout au long de l'année.

Caractéristiques du projet

Porteur du projet : commune de Taverny

Localisation : à proximité immédiate d'un QPV et au sein du complexe sportif Jean-Bouin.

Disciplines concernées : tennis

Aspects techniques : 2 courts couverts de tennis en terre battue

Type d'aménagements réalisés : passage d'un éclairage néon à un système LED, rénovation des courts en terre battue, couverture avec une charpente en bois.

Utilisateurs : Cosmopolitan Club Tennis Taverny (CCTT) - 600 adhérents

Coût du projet : 1 450 000 €

Financements :

- Région Île-de-France : 200 000 €
- Département du Val-d'Oise : 294 136 €
- Fédération Française de Tennis : 40 000 €

Durée des travaux : début des travaux en juin 2022 et inauguration en mars 2023.

2. Pistes de padel : Bischwiller (67)

Le Tennis Club de Bischwiller a vu le jour en avril 1974 et fêtera ses 50 années d'existence en 2024. Ce club de 380 licenciés dispose de :

- 9 courts de tennis ;
- 2 courts de squash ;
- 2 pistes de padel.

« La genèse de ces deux pistes de padel est particulière. En 2017, le club souhaite couvrir un quatrième court mais le budget voté ne permet pas d'y parvenir. C'est alors que l'idée de s'équiper de pistes de padel et d'être précurseur dans le domaine s'impose.

L'inauguration des pistes de padel eut lieu le 25 juillet 2021. Depuis, on assiste à un véritable engouement pour ce sport très ludique et convivial. La question qui se pose à nous aujourd'hui est la suivante : devons-nous couvrir ces deux pistes ou en construire deux nouvelles qui seraient adaptées aux conditions météorologiques alsaciennes ? À l'heure qu'il est, la question est à l'étude. Il n'empêche que nous avons d'ores et déjà un référent padel et que nous avons organisé nos premiers tournois (amical et P100).

Si depuis les années 2000, le nombre de licenciés tourne autour de 300, l'initiative prise en 2019 de devenir club pilote dans le projet École de Tennis Horizon 2030 a permis de fédérer plus d'enfants et de créer du lien avec les parents qui, désormais, considèrent le club comme un lieu de vie et prennent du plaisir à venir, à participer à des événements organisés pour et avec leurs enfants.

Depuis la mise en œuvre des pistes de padel, ce phénomène s'est amplifié et nous avons vu affluer beaucoup de nouveaux membres, voire des sociétés qui, par le biais de leur comité d'entreprise, proposent à leurs employés des heures de sport gratuites ou à moindre coût. La rançon de la gloire est que nous ne pouvons pas accueillir tout le monde car au sein de notre club, un certain nombre de joueurs de tennis se sont découvert une deuxième passion !»

Gaston Litt, président du TC Bischwiller

3. Beach tennis : TC Margency (95)

Le Tennis Club de Margency est un club valdoisien, en pleine expansion depuis près de 10 ans. Il compte aujourd'hui près de 300 licenciés à part égale entre jeunes et adultes. Labellisé Sport Santé, le club accueille 6 à 8 séances hebdomadaires de tennis santé et adapté. L'objectif du TCM est de poursuivre le développement de son équipe pédagogique, d'étendre ses infrastructures et de permettre aux membres de vivre une expérience toujours plus qualitative.

Projet imaginé par le comité de direction pour répondre au mieux à l'augmentation des membres (une centaine en 2014 ; près de 300 en 2024), le TCM commence à envisager son projet en 2017 avec en tête un court couvert supplémentaire et deux terrains de beach tennis.

En 2021, le TCM lance son projet avec une aide de la FFT qui a également offert le sable utilisé lors des Internationaux de France.

Le beach tennis est donc une nouvelle discipline au sein du club. Et son président nous explique la stratégie mise en place pour la faire connaître et la développer au sein du club : *« Nous avons mis en place des animations, des journées portes ouvertes et des tournois amicaux entre membres. Au printemps prochain, nous lancerons pour la première fois une adhésion spécifique pour le beach tennis, ainsi qu'une soirée d'entraînement en présence d'un diplômé d'État, et nous organiserons notre tout premier tournoi officiel. Dans son ensemble et grâce au fait qu'il se joue en double, le beach tennis crée du lien et du partage ; une excellente recette pour une association. Nous souhaitons pouvoir faire profiter les écoles et le centre de loisirs de la ville de ces installations le plus rapidement possible. »*

4. Transformation d'un court de tennis en piste de padel : Saint-Pryvé TC (45)

Le « Let Padel » au SPTC (Saint-Pryvé Tennis Club), situé sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, dans le Loiret, est un complexe avec :

- 8 courts de tennis ;
- 1 piscine découverte ;
- 1 terrain de beach tennis ;
- 4 pistes de padel ;
- 1 terrain de badminton ;
- 1 club-house avec restauration.

Le Saint-Pryvé Tennis Club a été créé en 2001 par Loïc de La Selle, avec la conviction de développer le tennis plaisir dans le département du Loiret.

La genèse du projet, bien que liée au développement mondial du padel, se trouve aussi dans la volonté d'offrir une complémentarité d'activité sur le site exceptionnel du domaine de la Trésorerie, consacré essentiellement auparavant au tennis.

Ce projet permet d'offrir aux adhérents du SPTC, mais aussi à une nouvelle clientèle désireuse de découvrir le padel, de pratiquer sur un même lieu les trois activités sportives proposées par la FFT, c'est-à-dire, le tennis, le padel et le beach tennis.

Le projet voit donc le jour en 2019. La construction de 4 pistes de padel, du terrain de badminton, du club-house et de sa terrasse s'achève en juin 2021, date de l'ouverture au public.

Avec ses 200 licenciés, le « Let Padel » dispose donc d'une offre adaptée au développement de la pratique du padel : réservation de courts, cours *via* l'académie développée, compétitions officielles (P25-P100-P250-P500-P1000) et soirées à thème.



5. Terrains d'Urban à Limoges

Commune : Limoges

Nombre d'habitants : 140 000

Autres informations : communauté urbaine Limoges Métropole - 208 000 habitants - 20 communes

Contextualisation du projet

Deux terrains d'urban tennis permanents ont été créés à Limoges avec le concours de la FFT et de la mairie de Limoges. L'un des terrains est situé au sein de la maison d'arrêt de Limoges tandis que l'autre est localisé en plein centre-ville, square des Émailleurs. Ces deux terrains ont la particularité d'être graffés par le collectif Evart, qui réunit des artistes locaux.

L'urban tennis se révèle être une autre façon de jouer au tennis ; c'est le tennis partout, pour tous. Cette pratique libre, accessible à tout le monde, répond aux nouveaux enjeux de société tels que l'inclusion et la mixité ainsi qu'aux nouveaux modes de consommation (accessibilité, espace urbain).

Le principe de l'urban tennis est simple ! Il suffit en effet de 2 raquettes de 21 pouces, d'une balle en mousse, d'un filet ou de l'utilisation de mobilier urbain. La FFT souhaite ainsi développer cette pratique afin de créer un lien entre la rue et les clubs de tennis et permettre ainsi de démocratiser ce sport. Le terrain situé square des Émailleurs sera accessible à tous et tout le temps. Des raquettes de 21 pouces et des balles en mousse seront mises à la disposition du public

Caractéristiques du projet

Porteur du projet : Fédération Française de Tennis (FFT) en partenariat avec la Ville de Limoges et le ministère de la Justice

Localisation : un terrain à la maison d'arrêt de Limoges et un terrain au jardin public du square des Émailleurs

Disciplines concernées : urban tennis

Aspects techniques de l'équipement : aire de jeu de 6 m x 12 m

Coût du projet : 17 080 € (pour les 2 terrains – maison d'arrêt et square des Émailleurs)

Plan de financement : 100% FFT

Durée des travaux : 2 semaines par terrain (travaux de nettoyage du sol et d'application de peinture par l'association locale d'artistes Evart)

Mot de **Sylvie Rozette**, vice-présidente de Limoges Métropole, adjointe au maire en charge des sports de Limoges :

« L'urban tennis répond aux nouveaux enjeux de société tels que l'inclusion et la mixité ainsi qu'aux nouveaux modes de consommation. Cela faisait donc particulièrement sens d'intégrer cette discipline en cœur de ville et au sein de la maison d'arrêt en y associant des acteurs locaux via le collectif Evart pour réaliser le design.

Concernant le terrain au sein de la maison d'arrêt, cela a été rendu possible par de très bonnes relations entretenues entre la Ville, le directeur de l'établissement et la FFT. Sans révolutionner la prison, cela permet de donner un peu de baume au cœur.

Pour celui situé au square des Émailleurs, l'idée est de participer au dynamisme de l'espace public en contribuant à la démocratisation de la pratique sportive et tout particulièrement celle du tennis, facilitant ainsi un lien naturel entre la pratique libre et les clubs. »

9

LE RÉFÉRENTIEL QUALITÉ DE LA FFT

1. LES PLANS QUALITÉ TENNIS ET PADEL (PQT® ET PQP®)

Créé en 2001, le Plan Qualité Tennis®, marque de la Fédération Française de Tennis, est un référentiel d'exigences et de bonnes pratiques mis en place avec et pour les spécialistes de la construction, de la rénovation, de la régénération et de l'entretien des terrains de tennis. Depuis 2016, c'est au tour des entreprises de courts couverts avec la création du PQT® courts couverts (bâtiment textile et structure gonflable). En 2018, le Plan Qualité Padel® est créé à la demande des constructeurs afin de référencer les entreprises.

Le PQT®/PQP® est aujourd'hui une référence en matière de démarche qualité et est un gage pour les maîtres d'ouvrage de sérieux dans la réalisation et le suivi des travaux, mais aussi de garanties dans l'organisation et le fonctionnement des entreprises. En effet, chaque année, des contrôles (en cours et en fin de chantier) sont réalisés par un laboratoire spécialisé missionné par la Fédération afin d'apprécier la conformité technique des réalisations. Un audit de l'entreprise est également réalisé chaque année afin d'analyser en profondeur tous les circuits opérationnels de la société pour apprécier l'ensemble de l'organisation et son fonctionnement réel (selon les référentiels et règlements PQT®/PQP®).

Chaque année, les demandes de candidature ou de renouvellement sont présentées aux membres du comité PQT®/PQP®. Ce comité comporte trois collèges qui votent séparément, avec chacun un tiers des voix : un collège clients, un collège constructeurs et un collège contrôleurs. Les candidatures des entreprises sont présentées anonymement au comité. Les candidats qui obtiennent deux tiers des voix se voient valider leur référencement.

Les avantages de faire appel à une entreprise référencée PQT® ou PQP® :

- la garantie d'avoir affaire à un vrai spécialiste ;
- les devis proposés respectent une méthode dont l'objectif est d'éviter toute confusion ;
- la conformité à la norme tennis NF P 90-110 et aux cahiers des charges fédéraux est une obligation ;
- les travaux sont réalisés avec du personnel, des prestataires, des fournisseurs parfaitement contrôlés et des moyens clairement identifiés ;
- le suivi des réclamations et le service après-vente font partie du système qualité.



La liste des entreprises référencées est disponible sur le site de la FFT, rubrique Équiper son club.

À SAVOIR :

L'organisme QUALISPORT accorde également des qualifications pour la construction des courts de tennis, de pistes de padel et pour la couverture de ces équipements.

2. LA RESPONSABILITÉ CONSTRUCTEUR

La responsabilité du constructeur devra être engagée dans l'ensemble des travaux présentés dans ce guide. Il existe pour cela deux possibilités de garanties :

- la garantie décennale. Elle est l'engagement de la responsabilité du constructeur pour une période de 10 ans. « Tout constructeur (...) est responsable (...) des dommages, même résultant d'un vice au sol, qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui (...) le rendent impropre à sa destination », article 1772 du Code civil. Celle-ci est obligatoire dans les cas d'une construction et d'une reconstruction ou d'une rénovation (assimilable à des travaux neufs). Il est

conseillé d'accompagner cette responsabilité avec un contrat d'assurance. N'hésitez pas à demander plusieurs devis à ces entreprises spécialisées. Leur visite sur les installations concernées permettra de déterminer le véritable chiffrage;

- la garantie contractuelle. Elle est fixée par l'article 1641 du Code civil, lequel énonce que « le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus ».



Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des garanties en fonction des types de travaux :

Discipline	Nom de l'opération	Type de travaux	Type de garantie
Tennis	Entretien/maintenance	Nouveau revêtement seul	Contractuelle de 2 à 5 ans habituellement
	Transformation	Nouveau revêtement seul	Contractuelle de 5 ans en moyenne
	Rénovation	Nouvelle structure, puis nouveau revêtement	Décennale sur la structure (nouvelle et ancienne) <i>via</i> un contrat d'assurance
	Construction	Structure et revêtement	Décennale sur la structure <i>via</i> un contrat d'assurance
Padel	Construction	Infrastructure	Décennale
	Construction	Structure métallique	- Décennale en couvert - Contractuelle en extérieur (recommandation d'un minimum de 5 ans)
	Construction	Revêtement	Contractuelle (recommandation entre 5 et 6 ans)
	Construction	Parois vitrées	Contractuelle (recommandation d'un minimum de 3 ans)

10

**ACHAT DE
MATÉRIEL
VIA LE
PROSHOP
FFT**

Le Proshop FFT (anciennement la Centrale du club) est un service de la Fédération Française de Tennis depuis 1990 qui met directement en relation les vendeurs et les clients FFT (clubs, comités, ligues ou collectivités locales).

Il permet donc aux clubs et à leurs collectivités d'acheter tout le matériel de tennis, de beach tennis et de padel nécessaire pour équiper leur club-house, les courts, les vestiaires et les espaces extérieurs.

La plateforme peut vous aider dans l'entretien de vos équipements (traitement biocide, sable, brique pilée, peinture de ligne...) et propose également du matériel pédagogique et des récompenses. Le paiement des commandes peut se faire par CB, virement, prélèvement automatique ou mandat administratif.

En tant que collectivités, vous serez autorisés à régler par mandat administratif à réception de la commande. Pour cela, une demande de création de compte est à formuler auprès de l'équipe Proshop FFT via un formulaire d'inscription disponible sur le site. Vous y trouverez toutes les informations utiles et nécessaires. Le service client est également à votre écoute du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

Retrouvez tous nos produits et services sur : proshop.fft.fr



Consultez régulièrement le site afin de bénéficier de nos offres promotionnelles et d'accéder à nos nouveautés.



Demande de devis, conseils, expertises et informations par :

- mail : proshop@fft.fr
- téléphone : 01 47 43 51 11



11

ANNEXES



1. Éléments de convention de mise à disposition d'équipements de tennis



2. Réglementations : règles fédérales et norme AFNOR NF P 90-110 Sols sportifs – Terrains de tennis – Conditions de réalisation

12

LEXIQUE

AFNOR

Association Française de NORmalisation

BARDAGE

Partie d'ouvrage sensiblement verticale constituant à elle seule la séparation – ou l'un des éléments de cette séparation – des ambiances extérieures et intérieures.

COEFFICIENT D'UNIFORMITÉ

C'est l'écart entre la valeur moyenne et la plus faible des mesures (E_{min}/E_{moy}).

DÉCOLMATAGE

Action exercée sur une membrane colmatée afin de restituer tout ou partie de sa perméabilité initiale.

DRAIN

Conduit souterrain pour collecter et évacuer l'eau en excès dans le sol.

FLACHES

Inégalités, creux.

GÉOTEXTILE

Nappe perméable en fibres (tissées ou non) disposée dans un sol et pouvant, selon le produit et les sols, assurer les fonctions de séparation de couches, de drainage, de filtration, de renforcement ou d'anti-fissuration.

LAMELLÉ-COLLÉ

Pièce de bois, poutre ou élément de charpente réalisé par lamellation, ce qui permet de fabriquer des éléments porteurs extrêmement résistants de forme droite ou cintrée et de grande portée.

LAMIBOIS

Matériau composite constitué de couches de placage de bois stratifié avec un adhésif.

LUX

Unité de système international servant à mesurer la luminance. C'est la luminance d'une surface de 1 m² recevant, d'une manière uniformément répartie, un flux lumineux de 1 lumen.

POINÇONNEMENT

Enfoncement d'une surface, tassement d'un sol, déformation d'un élément de structure sous l'effet d'une charge localisée.

UGR

L'UGR (Unified Glare Rating) est une formule unifiée d'évaluation de l'éblouissement définie par le rapport technique de la CIE 117-1995.

**Remerciements à toutes les personnes qui ont
participé à la réalisation de ce document**



Fédération Française de Tennis
2 avenue Gordon Bennett – 75016 PARIS
Tél. : 01 47 43 48 00

Service Équipement
equipement@fft.fr
Tél. : 01 47 43 40 87

OCTOBRE 2024

FFT
Direction des Clubs et des Pratiques
Direction de la Communication
Illustrations : Alice AMIEL
Photos : DR